

Le Colporteur

Bulletin d'informations du pays valloirin

N°19
Printemps/été 2013

Valloire
SAVOIE GALIBIER
FRANCE



édito

Après un printemps capricieux et froid, je souhaite que la chaleur et le beau temps s'installent durablement afin que la saison d'été se passe dans les meilleures conditions possibles. Je crains malgré tout que ces perturbations printanières n'incitent guère les vacanciers à venir dans nos montagnes cet été mais les poussent plutôt à rechercher la chaleur et le soleil du sud. Les prévisions de la centrale de réservation, à cet égard, sont plutôt pessimistes jusqu'à maintenant.

L'année 2012 fut très chargée pour la SEM Valloire avec la restructuration de la Sétaz et la mise en place des deux nouveaux télésièges qui ont, de l'avis de tous, permis aux skieurs de redécouvrir ce massif et à la station d'effectuer une belle saison. Actuellement les travaux d'installation de canons à neige ont lieu sur la piste des Lutins pendant qu'aux Verneys il est procédé à une remise en état des terrains dégradés par la nouvelle implantation. À cette occasion je tiens à remercier toutes les personnes qui ont donné l'autorisation d'effectuer ces travaux sur leurs terrains. L'hiver prochain de nouvelles cabines 6 places, plus faciles d'accès, remplaceront sur la télécabine de la Sétaz les anciennes datant de presque trente ans.

Des points positifs en ce début de saison : le Giro d'Italia et la Punta Bagna, ont été une réussite malgré l'attitude très frileuse et peu énergique du Conseil Général des Hautes-Alpes quant à l'ouverture du Galibier. Par le nombre de visiteurs présents lors de ces deux événements Valloire a pu bénéficier d'une communication vers l'extérieur très importante. Je pense que la qualité de l'accueil que vous avez réservé aux nombreux participants, incitera ceux-ci à venir passer des vacances à Valloire.

Il est à souligner que les vacanciers choisissent très souvent notre station pour la qualité de son environnement. Aussi la commune et les agents communaux mettent en ce moment tout en œuvre dans le fleurissement et l'implantation de nouveaux espaces verts. Je tiens à remercier aussi, les commerçants, hôteliers, habitants qui participent d'une manière active à l'embellissement du village, le rendant ainsi encore plus accueillant.

Quelques chantiers débiteront à l'automne : au niveau de la voirie, une deuxième tranche de travaux sur les réseaux secs aux hameaux des Clots et sur l'avenue de la Vallée d'Or.

Concernant cet été, les événements proposés par l'office du tourisme se préparent de manière à permettre à Valloire de satisfaire toutes sortes de clientèles qu'elles soient à la recherche de manifestations sportives, culturelles ou patrimoniales. Je voudrais remercier à cette occasion les bénévoles toujours disponibles pour aider à leur organisation. C'est grâce à eux que Valloire peut proposer un programme aussi riche et varié.

Avec le Conseil municipal, le personnel de la commune, la SEM Valloire, je vous souhaite une très belle saison d'été ensoleillée.

Christian GRANGE
Maire de Valloire

Mairie

À la fin de la saison d'hiver, les agents communaux ont entrepris de nombreux chantiers sur la commune

Travaux extérieurs

- Interventions dans le cadre des crues du ruisseau des Plans
- Changement du gravier à l'aire de jeux
- Élagage à la base de loisirs et au camping
- Nettoyage et aménagement de la grotte de la Borgé avec la pose de la nouvelle Vierge
- Reprise des grillages du camping et des courts de tennis à Ste-Thècle
- Entretien et nettoyage des réservoirs
- Montage de l'auvent de l'asinerie
- Chantier de la piscine
- Réparation et entretien du mobilier urbain (bancs, jardinières, barrières...), des murets et grillages (les Loupiots, le fort du Télégraphe...)
- Entretien et nettoyage des voiries et réseaux
- Aménagement des abords des sites d'escalade et via ferrata

PLU

Le 19 janvier 2010, le conseil municipal a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, pour actualiser le Plan d'Occupation des Sols.

Après de nombreuses réunions, groupes de travail et le respect des délais de procédure, le Plan Local d'Urbanisme a été approuvé le 18 avril 2013. Il est aujourd'hui applicable.

Taxe de séjour

Monsieur le Maire rappelle la délibération N° 13-01-004 en date du 21 janvier 2013 relative à la taxe de séjour, définissant les différentes catégories d'hébergement, et déterminant les montants de la taxe.

Il propose au Conseil de la modifier comme suit de sorte que la catégorie des Hôtels soit soumise au régime de la taxe forfaitaire.

Vu les articles L 2333-26 à L 2333-46 du Code général des collectivités territoriales qui déterminent le régime des taxes de séjour (R 2333-43 à R 2333-69 pour la partie réglementaire du Code général des collectivités territoriales), Monsieur le Maire propose d'instaurer à compter de la saison d'été 2013 le régime de la taxe de séjour comme suit :

Taxe de séjour « au réel » pour la catégorie des Résidences de Tourisme :

- Résidences 4 et 5 étoiles : 1,50 € par personne et par nuitée
- Résidences 3 étoiles : 1 € par personne et par nuitée
- Résidences 2 étoiles : 0,90 € par personne et par nuitée
- Résidences 1 étoile : 0,75 € par personne et par nuitée

et fixe les modalités de perception pour cette catégorie comme suit :

- Les Résidences de Tourisme devront établir, chaque mois, - un état récapitulatif indiquant le nombre des personnes ayant logé dans leur établissement durant le mois écoulé, le nombre de nuitées de chacune d'elles, et le montant de la taxe de séjour perçue,
- le versement de la taxe de séjour à l'ordre du Trésor Public accompagné de l'état mensuel précité, devra être adressé à la Mairie dans les 20 jours suivant la fin du mois civil concerné,
- un intérêt de retard de 0.75% par mois de retard dans le paiement de la taxe de séjour est institué conformément aux textes en vigueur. Le Maire et les agents commissionnés par lui procèdent à la vérification des états récapitulatifs mensuels tenus par les Résidences de Tourisme pour le versement de la taxe de séjour.

Taxe de séjour forfaitaire pour les hôtels, meublés de tourisme, centres et villages de vacances, camping, Camping-Car Park, par personne et par nuit :

- hôtels de tourisme 4 étoiles luxe, 4 et 5 étoiles, meublés de tourisme 4 et 5 étoiles et tous autres hébergements de caractéristiques équivalentes : 0.75 €

Travaux intérieurs

Travaux d'entretien à l'école, à la mairie, au centre culturel et dans les logements communaux

Ils ont préparé la saison d'été :

- Modification des espaces verts au col du Télégraphe, au talus des Charbonnières, au parking de la Brive, aux ronds-points du Chamois, de la Vache et du Cerf
- Mise en place des bancs, poubelles, barrières Courchevel et des cyclo-poubelles sur la route D902
- Fleurissement de printemps et d'été
- Organisation des manifestations de la saison d'été

Le PLU s'inscrit dans la continuité des évolutions urbaines et touristiques de Valloire. Les nouvelles zones ouvertes à l'urbanisation sont limitées et portent essentiellement sur les secteurs suivants : le Crêt du Serroz. La Curia, le Batu et la Ruaz. Un volet paysager et agricole vient assurer la protection de nos espaces naturels.

- hôtels de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles et tous autres hébergements de caractéristiques équivalentes : 0.55 €
- hôtels de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles grand confort et tous autres établissements de caractéristiques équivalentes : 0.50 €
- hôtels de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles de catégorie confort et tous autres établissements de caractéristiques équivalentes : 0.45 €
- hôtels de tourisme classés sans étoile et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes incluant les refuges gardés : 0,40 €
- campings 3, 4 ou 5 étoiles : 0,50 €
- campings 1, 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes (Camping-Car Park) : 0.20 €.

et fixe les modalités de perception pour cette catégorie :

- période de perception pour l'hiver : du 1^{er} décembre au 30 avril,
- période de perception pour l'été : du 15 juin au 15 septembre,
- taux d'abattement communal pour l'hiver : 16.7 %
- taux d'abattement communal pour l'été : 76.5 %
- si les logeurs n'offrent pas leur hébergement à la location, ils sont tenus d'en informer la Mairie par écrit, un mois au moins avant la saison d'été soit le 15 mai, et un mois au moins avant la saison d'hiver soit le 1er novembre,
- en cas d'absence de déclaration dans les délais prévus, la Mairie fera systématiquement parvenir au logeur le montant de la taxe de séjour,
- la Mairie établit les titres de recettes correspondants pour chaque saison de manière séparée,
- le montant de la taxe est notifié à chaque redevable par le Trésor Public qui devra en percevoir le règlement dans les 20 jours. Le Maire et les agents commissionnés par lui procèdent à la vérification des déclarations faites par les hôtels, meublés de tourisme, centres et villages de vacances, camping, Camping-Car Park pour le versement de la taxe de séjour forfaitaire (nature de l'hébergement, capacité d'accueil...).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : approuve la mise en place du régime de la taxe de séjour tel que présenté ci-dessus à compter de la saison d'été 2013, décide que délibération N° 13-01-004 en date du 21 janvier 2013 est annulée et remplacée par la présente à compter de la saison d'été 2013.

Office de Tourisme

Devenez fan de la page officielle Facebook Valloire Galibier



En complément du site internet station : www.valloire.net, Facebook permet à la destination Valloire d'avoir une meilleure visibilité sur le web, encore plus créative et interactive. Facebook reste de loin à ce jour le plus important des réseaux sociaux et le plus pertinent en matière d'e-tourisme.

Facebook présente l'énorme avantage de toucher un large spectre d'internautes :

- du grand public curieux, intéressé et demandeur d'informations relatives à Valloire et/ou à Jean-Baptiste Grange,
- des Valloirins qui souhaitent relayer ces mêmes informations sur leur page ou site perso ou pro,
- et des clients qui souhaitent avoir ou conserver un lien avec

la station ... avant, pendant et après leur séjour à Valloire. Autre avantage de Facebook : les internautes qui fréquentent ses pages appartiennent bien souvent à la population active. Cela permet ainsi de pénétrer tant la sphère privée que professionnelle de ses internautes et clients.

Cela ouvre d'ailleurs sur de nouveaux types d'échanges avec des contacts directs : à partir du moment où vous « aimez » la page VALLOIRE GALIBIER, vous pouvez suivre le fil d'actualités de la station, au gré de publications régulières, d'exclusivités, de photos, de clins d'œil qui renforcent jour après jour ce même lien.

Et cela apporte une grande ouverture au niveau des retombées commerciales et partenariales. Enfin, l'effet « boule de neige » y est particulièrement concret, les internautes y étant très actifs et réactifs, ce qui crée un mouvement immédiat et donc toujours plus de visibilité.



Alors... Aimez !

Faites connaître et intégrer ce lien sur vos pages ! Continuez à partager, commentaires, photos, vidéos sur la page facebook officielle VALLOIRE GALIBIER !

Pour devenir fan de la page VALLOIRE GALIBIER, il suffit :

- de vous connecter sur le site web Facebook (www.facebook.com), de créer un compte si besoin (adresse @ + mot de passe), de taper « VALLOIRE GALIBIER » dans la barre de recherche en haut de page et de cliquer sur « J'aime » !
- ou de taper directement dans votre navigateur internet, l'adresse : <https://www.facebook.com/valloire.galibier>

Xavier Aury - OT Valloire

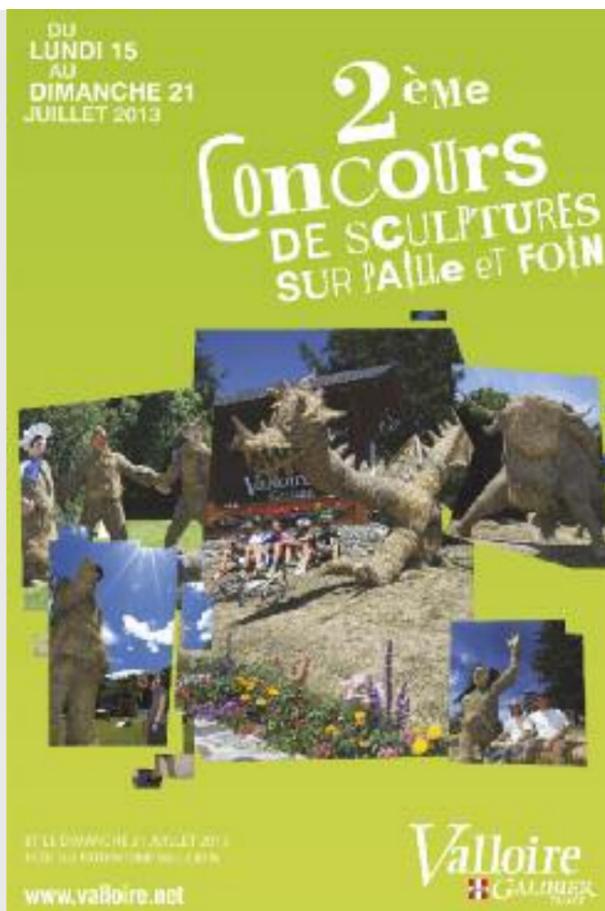
2^{ème} Concours de Sculptures sur Paille et Foin

Du 16 au 21 Juillet 2013

Pour la seconde année Valloire s'ornera de ces curieuses réalisations faites de foin et de paille. Le premier concours, réalisé après plusieurs essais réussis a rencontré un franc succès, tel que Christian Burger notre directeur artistique et initiateur (avec Pierre Bernard) a été sollicité par plusieurs autres stations et sites pour organiser des prestations de sculptures avec ce matériau, et même un concours ...

La station de Valloire forte de son expérience dans la sculpture monumentale sur la neige et la glace espère défricher et réussir dans cette toute nouvelle discipline, quelques tentatives ont bien eu lieu en France ou à l'étranger et notamment en Italie, mais personne n'a réussi, jusqu'à présent à imposer une manifestation de ce style.

L'ambiance festive et montagnarde de notre station village se prête admirablement en été à l'édification en plein air de ces réalisations, de plus le passage ininterrompu lié au Col du Galibier nous favorisera d'une mise en valeur supplémentaire et incitera les visiteurs à se faire prendre en photo et à s'arrêter. Comme l'an dernier les différentes œuvres, 10 au total, seront espacées sur le territoire communal, du Col du Télégraphe jusqu'aux Verneys.



Comète

La saison d'été représente 24% de la fréquentation annuelle de la station, et ce poids est en légère baisse sur les 4 dernières saisons. 5% des lits professionnels sont fermés cet été à Valloire par rapport à l'hiver (ce qui est faible).

Cet été, la capacité d'accueil professionnelle progresse fortement, avec 649 lits professionnels ouverts supplémentaires (+9%), avec une forte progression dans le secteur des agences immobilières. Les 3/4 des lits commercialisés cet été proviennent du secteur locatif. Le nombre de séjours réservés sur la saison d'été diminue toutefois de 6,9% par rapport à l'été dernier, en raison d'une baisse du taux de remplis-

sage, malgré la progression des lits professionnels. Les résultats sont très contrastés selon les secteurs d'hébergement (Secteur locatif -10%), les hôtels (+6.3%) et villages clubs, Camping, TO, Gîtes de groupes (+16.8%).

Une réunion de réseau est prévue dans les jours prochains, nous y récupérerons des informations sur le contexte général, l'état prévisionnel des autres stations et destinations. Et vous tiendrons informés de manière complémentaire.

Note rédigée d'après compte-rendu Carole Genevray-Comète

La PUNTA BAGNA « Kustom Party made in Savoie »

était de retour à Valloire

les 14, 15 et 16 Juin 2013 pour sa quatrième édition.



Avec plus de 12 000 participants en 2012, un des bikeshow les plus primés de France rassemblant les plus belles machines d'Europe, un site à couper le souffle au coeur d'une des plus belles stations de Savoie, un village fédérant les principaux majors du kustom européen et une ambiance incomparable, l'évènement est devenu une référence en France.

Il n'y a qu'à prononcer le nom magique à votre entourage ou surfer sur les pages de YouTube ou Google pour vous en rendre compte ...

Loin de se reposer sur leurs lauriers et de s'enorgueillir d'un tel succès, les membres d'ATM Savoie, l'association organisatrice, continuent à développer année après année l'évènement.

Pour cette nouvelle édition, tout ce que vous avez aimé en 2012 a été reconduit :

le site de Valloire, le bikeshow européen par Wild Motorcycles, le village partenaires et exposants, les runs au sommet du Galibier à plus de 2600 m d'altitude, les concerts endiablés, les animations,...

Mais bien plus encore vous attendait en 2013 : site agrandi, nouvel espace Skatepark avec des shows BMX de haut vol, deux têtes d'affiches pour les concerts du Samedi, ouverture d'un camping, nouveau partenaire Custom Chrome Europe qui rejoint W&W Cycles, MCS, Victory Motorcycles, Dragon Choppers, Kustomworkshop, Absolut Chopper/Hogtech, Vulcanet, dotation d'un moteur S&S d'une valeur de 9 500 € au bikeshow Kustom et création d'un second bikeshow dédié aux Café-racers et préparations du vieux continent !

Pour rappel, la PUNTA BAGNA VALLOIRE était GRATUITE et ouverte à tous quels que soient votre philosophie, votre âge ou votre machine.

SEM Valloire

La télécabine de la Sétaz fait peau neuve

L'été 2012 a vu une réorganisation en profondeur du massif de la Sétaz. Des remontées mécaniques obsolètes ont en effet été remplacées par deux nouveaux télésièges débrayables : Le TSD6 des Verneys et le TSD6 de Cornafond. Comme on a pu le voir cet hiver, ces remontées ont permis de doper le ski sur ce massif grâce à leur confort et leur modernité. L'objectif de cette refonte du massif était également une diminution de l'impact paysager des installations du domaine skiable. Nous y sommes arrivés avec une baisse de 20 pylônes (45 au départ) ainsi qu'une réduction de 3 km de la longueur totale de câble sur le massif.

Dans le prolongement de cette réorganisation, un point noir reste à traiter : la télécabine de la Sétaz. Celle-ci est équipée de cabines datant de 1985 ne répondant plus aux impératifs de confort pour la clientèle. De plus, leur accessibilité laisse à désirer avec un embarquement par deux petites portes et un espace intérieur assez faible.

C'est pourquoi la SEM Valloire engage cette année le remplacement de ces cabines par de

nouvelles cabines 6 places de l'équipementier suisse CWA. Les nouvelles cabines seront en aluminium. Elles présenteront une meilleure accessibilité grâce à une seule grande ouverture. Leur espace intérieur sera aussi plus important. Enfin, les technologies actuelles de cabines permettront un meilleur confort en ligne.

La finalité de ce changement est une augmentation du débit pratique de l'appareil grâce à un embarquement facilité et un confort aux standards actuels. Le temps d'attente en gare de départ sera donc plus court. Quelques modifications de gare sur les cadencements de cabines accentueront cette hausse de débit pratique. Enfin, le design de ces cabines sera bien plus en phase avec notre époque et rendra justice à ce beau secteur qu'est le massif de la Sétaz.

Coût de cet investissement : 1 050 000 € HT pour 76 cabines (sans les suspentes ni la pince). Nous vous laissons calculer le coût d'une cabine...

Éric Doumon, directeur



Enquête clientèle

Comme chaque année depuis 2004, la Sem Valloire s'associe à la Semval pour évaluer la satisfaction de la clientèle sur son domaine skiable.

Cette année, nous avons souhaité élargir cette étude à nos 2 stations respectives.

Nous avons eu 2112 retours de questionnaires exploitables pour Valloire et 1741 pour Valmeinier soit un total de 3853 questionnaires complétés pour GALIBIER THABOR.

Grâce à cette enquête nous pouvons nous comparer à 8 autres stations françaises avec lesquelles nous avons des questions communes.



Vous trouverez ci-dessous les retours de cette enquête sur la clientèle de Valloire uniquement (hors clientèle de Valmeinier).

Profil des répondants

Pays de domicile :

Taux de réponse : 99,9%

	Nb	% cit.
France	1929	91,5%
Belgique	112	5,3%
Royaume Uni	25	1,2%
Pays-Bas	21	1,0%
Italie	6	0,3%
Suisse	5	0,2%
Allemagne	3	0,1%
Espagne	2	0,1%
Algérie	2	<0,1%
Ukraine	1	<0,1%
...	4	0,2%
Total	2109	100,0%

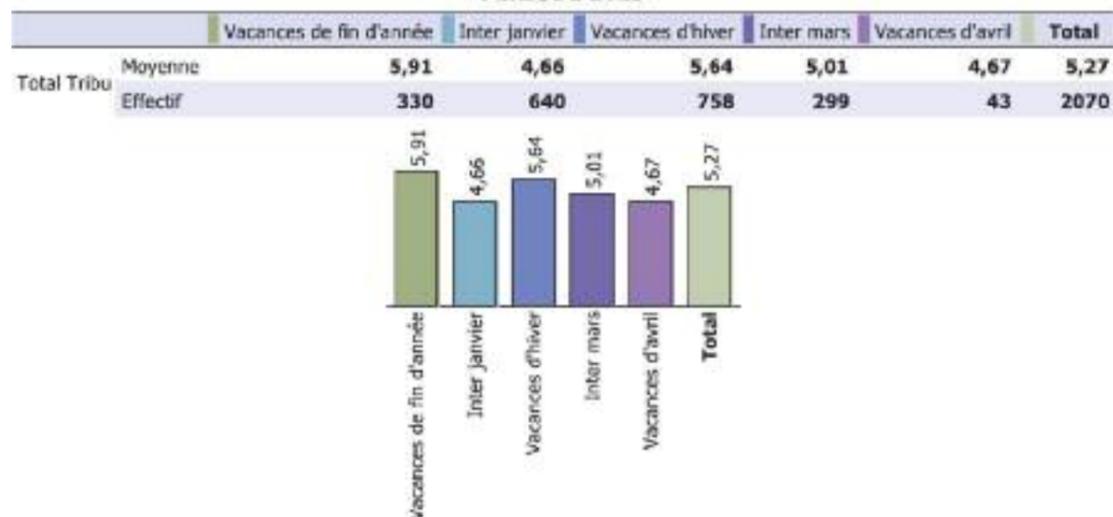
Région de provenance

Taux de réponse : 91,2%

	Nb	% cit.
Rhône-Alpes	439	22,8%
Ile-de-France	417	21,6%
Haute-Normandie	155	8,0%
Nord-Pas-de-Calais	134	7,0%
Centre	104	5,4%
Picardie	99	5,1%
Bretagne	93	4,9%
Pays de la Loire	88	4,6%
Basse-Normandie	85	4,4%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	49	2,6%
Languedoc-Roussillon	44	2,3%
Lorraine	33	1,7%
Bourgogne	31	1,6%
Poitou-Charentes	28	1,5%
Champagne-Ardenne	27	1,4%
Alsace	23	1,2%
Auvergne	20	1,0%
Midi-Pyrénées	19	1,0%
Aquitaine	14	0,7%
Franche-Comté	12	0,6%
Limousin	11	0,6%
Total	1925	100,0%

Taille tribu selon période

Taille tribu selon période
PERIODE 2013



La tribu est un ensemble de personnes qui ont fait le voyage avec le répondant à l'enquête, celui-ci inclus (groupe d'amis, famille, famille multi-générationnelle, famille recomposée...)

Budget

Quel est le revenu net de votre ménage ?

Taux de réponse : **99,9%**

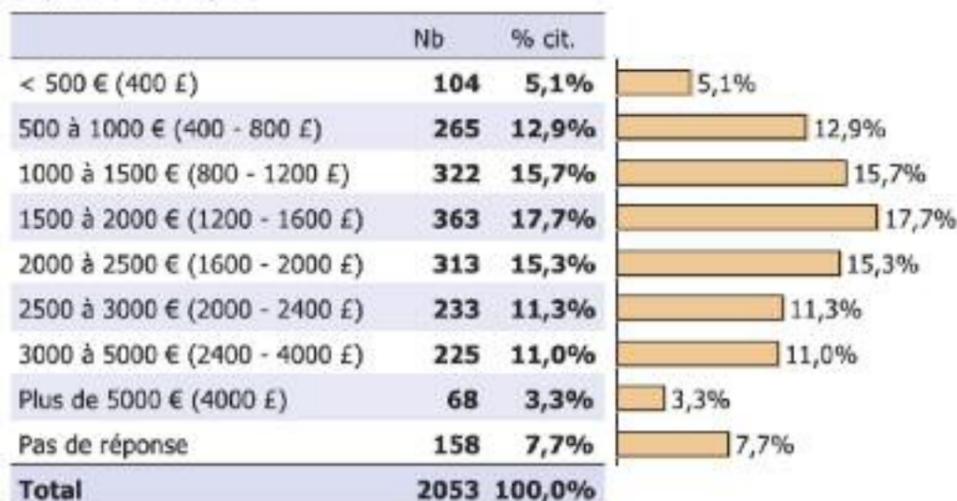
Moyenne = **4314,58**



Pouvez-vous évaluer le budget total dépensé pour ce séjour (pour l'ensemble des membres de votre FOYER - transport / voyage, hébergement, nourriture, activités, ...) ?

Taux de réponse : **97,2%**

Moyenne = **2069,33**

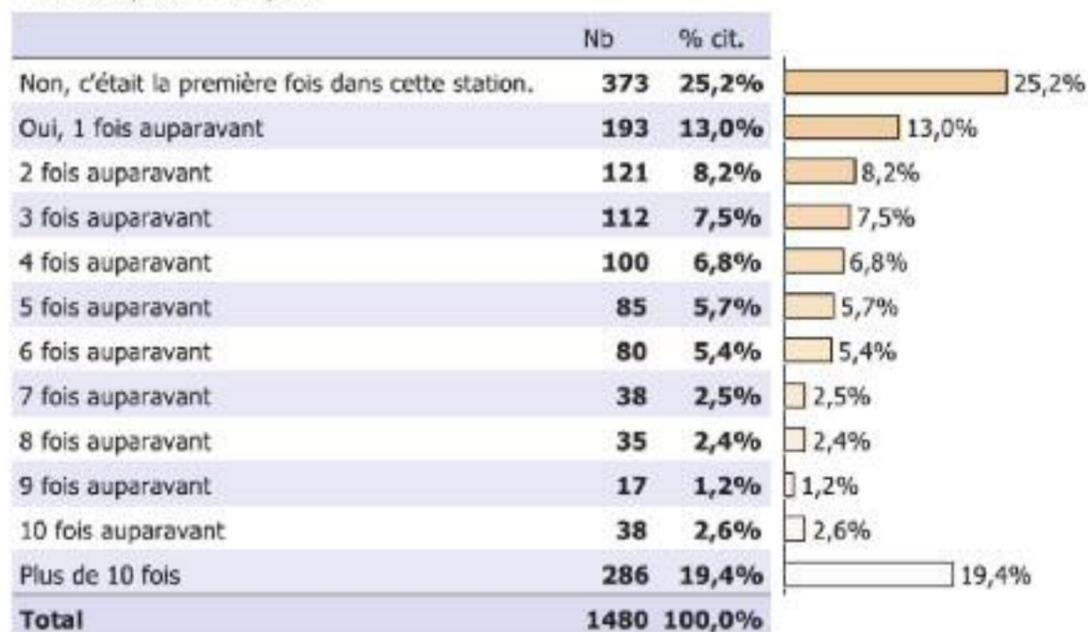


Fidélité

Etiez-vous déjà venu dans cette station auparavant ?

-> (CLIENTS MARCHANDS)

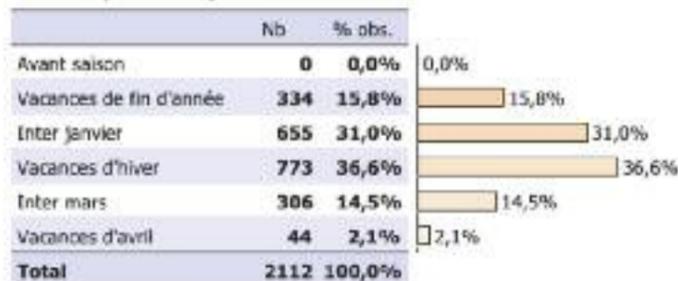
Taux de réponse : **100,0%**



Période de séjour

Période 2013

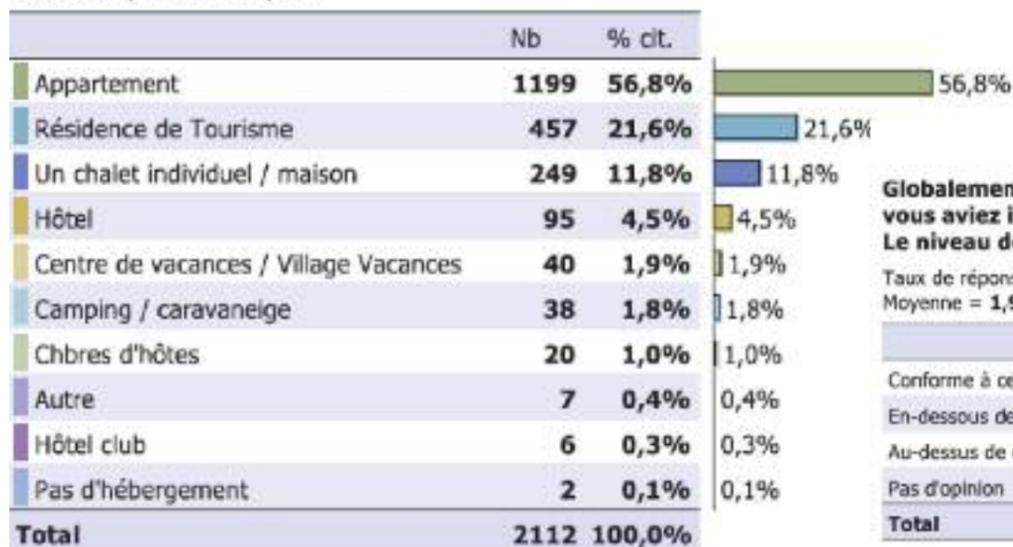
Taux de réponse : **100,0%**



Hébergement

Dans quel type d'hébergement avez-vous séjourné ?

Taux de réponse : **100,0%**

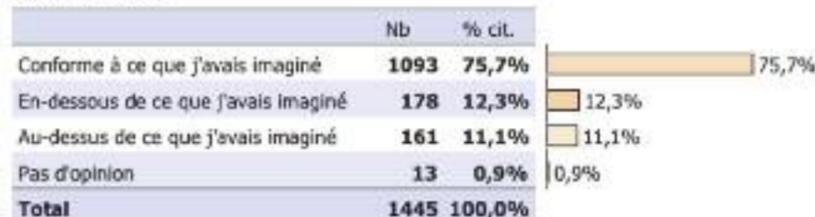


Globalement, le niveau de confort / équipement de votre hébergement correspondait-il à ce que vous aviez imaginé ?

Le niveau de confort / équipement était :

Taux de réponse : **68,4%**

Moyenne = **1,99**



Choix de la destination

Pourquoi aviez-vous choisi cette station plutôt qu'une autre ? (3 réponses maxi)

-> (CLIENTS MARCHANDS)

Taux de réponse : 99,9%

	Nb	% obs.
Station familiale	609	41,1%
Atmosphère village	572	38,6%
Domaine skiable	550	37,2%
Fidélité / habitude	455	30,8%
Convivialité / hospitalité	260	17,6%
Ski aux pieds	226	15,3%
Prix intéressant	223	15,0%
Solution hébergement	207	14,0%
J'ai suivi la décision de mes amis/famille	149	10,1%
Paysages	123	8,3%
Recommandation	111	7,5%
Enneigement	90	6,1%
Renommée / réputation	84	5,7%
Après-ski / activités hors-ski	80	5,4%
Ensoleillement	75	5,1%
Distance / voyage	66	4,5%
Services enfants	41	2,8%
Autre	38	2,5%
Total	1480	

Et si vous n'étiez pas venu dans cette station, où auriez-vous passé vos vacances ?

Taux de réponse : 99,3%

	Nb	% cit.
Dans une autre station de sports d'hiver	1313	62,6%
Je ne sais pas	531	25,3%
Pas aux sports d'hiver	254	12,1%
Total	2098	100,0%

Quelle autre station auriez-vous choisi à la place de celle-ci ?

Taux de réponse : 90,3%

	Nb	% cit.
France	1768	92,7%
Suisse	43	2,2%
Autriche / Allemagne	33	1,8%
Autre	23	1,2%
Italie	18	0,9%
USA	9	0,5%
Canada	5	0,2%
Andorre / Espagne	4	0,2%
Europe centrale / de l'Est	4	0,2%
Scandinavie	2	<0,1%
Total	1907	100,0%

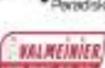
Lecture : Les trois principales stations concurrentes sont ici la Clusaz, l'Alpe d'Huez et la Plagne.

Précisez la station :

Taux de réponse : 71,3%

	Nb	% cit.
La Clusaz	93	6,2%
Alpe d'Huez	89	4,6%
La Plagne	82	4,1%
Autre station française	60	4,0%
Val Thorens	47	3,1%
Les Saisies	45	3,0%
Val Cenis	42	2,8%
Moraine	40	2,6%
Val d'Isère	38	2,5%
La Toussuire	36	2,4%
Les Gets	35	2,3%
St Sorlin d'Arves	35	2,3%
St François Longchamp	33	2,2%
Avoriaz	33	2,2%
Valmeinier	32	2,2%
Chamonix	32	2,1%
Les Menuires	31	2,0%
Les Deux Alpes	30	2,0%
Valmorel	29	1,9%
Le Grand Bornand	29	1,9%
Tignes	29	1,9%
Valloire	29	1,9%
Seme Chevalier - Briançon	28	1,9%
Nierbe	26	1,7%
Chânel	25	1,7%
Mégève	22	1,5%
Anières-Baudort	22	1,4%
Aussais	21	1,4%
La Rosière	21	1,4%
Les Carroz	20	1,3%
Les Arcs - Bourg St Maurice	19	1,3%
Pralognan la Vanoise	17	1,2%
Montgenève	17	1,1%
Raine	16	1,0%
...	343	22,8%
Total	1505	100,0%

Les critères qui comptent dans le marché

	Station familiale (46%)	Domaine skiable (32%)	Fidélité / habitude (32%)
	Domaine skiable (49%)	Solution hébergement (29%)	Ski aux pieds (26%)
	Domaine skiable (60%)	Ski aux pieds (33%)	Solution hébergement (29%)
	Prix intéressant (39%)	Ski aux pieds (35%)	Station familiale (32%)
	Station familiale (39%)	Fidélité / habitude (36%)	Atmosphère village (36%)
	Fidélité / habitude (37%)	Domaine skiable (32%)	Solution hébergement (29%)
	Station familiale (39%)	Ski aux pieds (32%)	Atmosphère village (32%)
	Station familiale (46%)	Prix intéressant (45%)	Ski aux pieds (27%)
	Atmosphère village (36%)	Solution hébergement (31%)	Domaine skiable (31%)



Les critères de choix divergent d'une station à l'autre : Valmeinier compte pour ses prix intéressants, le ski aux pieds et le caractère familial. C'est la destination qui s'affiche comme la plus accessible en termes de prix de ce panel (avec Valfréjus sur un domaine plus modeste). Valloire, c'est plutôt le village, la station familiale, la fidélisation marquée qui comptent, plus que les critères liés au domaine skiable, critères plus marqués sur les stations proches en termes de profil comme Valmorel ou Les Saisies.

Consommation activités neige

Au sein de votre tribu de voyage, combien n'ont pas fait du ski / snowboard du tout (vous inclus) ?

Taux de réponse : 100,0%

	Nb	% cit.
Tout le monde a fait du ski/snowboard au moins une fois pendant le séjour.	1235	58,5%
1 personne n'a pas pratiqué du tout.	510	24,1%
2 personnes n'ont pas pratiqué du tout.	233	11,0%
3 personnes n'ont pas pratiqué du tout.	72	3,4%
4 personnes n'ont pas pratiqué du tout.	30	1,4%
5 personnes n'ont pas pratiqué du tout.	16	0,7%
Plus de 5 personnes n'ont pas pratiqué du tout.	16	0,8%
Total	2112	100,0%

Part de non skieurs absolus ds la tribu (%)

	Vacances de fin d'année	Inter janvier	Vacances d'hiver	Inter mars	Vacances d'avril	TOTAL
Tous	12,13	15,56	11,89	16,52	15,53	13,64

Lecture : dans une tribu venue en février (vacances d'hiver), 11,89% des membres n'ont pas skié du tout (le répondant inclus).

Au total dans l'échantillon, 13,64% de la population (répondants + tribu), n'a pas skié du tout.

Qui a pris des cours dans une école de ski/snowboard au sein de votre tribu de voyage ? (plusieurs réponses possibles)

Taux de réponse : 99,2%

	Nb	% obs.
Vous personnellement	105	5,0%
Un ou plusieurs enfants	741	35,1%
Un ou plusieurs autres adultes de la tribu	206	9,8%
Personne	1194	56,5%
Total	2112	

Satisfaction clientèle : station



Valloire, avec une note de 8.21 est notée en 2^{ème} position par rapport aux 9 autres stations et est au-dessus du panel France.

Rapport qualité-prix



Valloire est moins appréciée pour les prix pratiqués dans l'hébergement (en avant dernière position et derrière le panel). En revanche, elle est estimée pour le prix de ses forfaits (devant le panel français et dans le top 3 des mieux notés).

Domaine skiable



Valloire obtient une note de 8.20 pour la qualité de son domaine skiable. Elle est devant le panel et en 4^{ème} position derrière les Arcs et Peisey et leur domaine skiable Paradiski (les Arcs + La Plagne) et les Saisies avec leur Domaine Skiable « Espace Diamant » (Les Saisies + Notre Dame de Bellecombe, Praz sur Arly + Flumet + Crest Volant Cohennoz+ Hauteluce).

Accueil des enfants

	Nb	% obs.
Aucune	707	51,8%
Lige (possibilités)	143	10,5%
Points de rendez-vous / horaires des cours de ski	107	7,8%
Accès aux pistes avec les enfants	98	7,2%
Se déplacer en station avec les enfants	95	7,0%
Activités / animations après-ski	85	6,2%
Qualité des cours de ski / jardin d'enfants	47	3,4%
Carderis, baby-sitting	44	3,2%
Autre	31	2,3%
Hébergement non adapté	9	0,6%
Total	1365	100,0%

Concernant vos enfants, avez-vous éprouvé des difficultés particulières pour le déroulement de votre séjour ?

Après ski

Selon vous, sur quel(s) point(s) la station devrait s'améliorer ?

Taux de réponse : 82,7%

	Nb	% obs.
Extérieur/sur la neige : Spectacles - événements - démonstrations	721	34,1%
Après-ski / animation à l'arrivée des pistes	644	30,5%
Piscine	493	23,3%
Ambiance et décor village	293	13,9%
Bien-être et détente : jacuzzi, sauna, massages, soins,	255	12,1%
En intérieur : spectacles, concerts variété/rock, ...	235	11,1%
Activités, sports & jeux en extérieur	234	11,1%
Bars (après-ski, soirée, nuit)	202	9,6%
Culture : exposition, théâtre, visite, musique classique	192	9,1%
Raquettes, balades dans la neige,...	185	8,8%
Sports intérieurs - en salle	157	7,4%
Commerces et shopping	137	6,5%
Cinéma	127	6,0%
Loisirs / jeux : jeux vidéo, bowling,...	91	4,3%
Restaurants	89	4,2%
Total	2112	





Déneigement au col du Galibier par la SEM Valloire



Le 17 mai à 1h du matin, ultimes décisions pour la ligne d'arrivée.



Arrivée à Valloire



Arrivée du vainqueur de l'étape aux Granges du Galibier



Vincenzo Nibali, maillot rose



Giovanni Visconti, vainqueur de l'étape Cesana Torinese-Valloire



Mauro Vegni, directeur du Giro et Christian Grange : un pari réussi



Le préfet Eric Jalon, entouré des élus locaux



Les bénévoles prêts à l'action



L'équipe organisatrice du Giro



Ambiance village



Mark Cavendish fête son anniversaire à Valloire



Le trophée du Giro

Inauguration des nouveaux télésièges

Le 1^{er} février 2013 en présence de Mme Doppelmayr et des personnalités Messieurs Gaymard, Bouvard, Charvoz, Gallioz, Grange, Dournon, les élus et un public très nombreux.



Valloire, que va devenir ton folklore ?



Valloirins, tendez l'oreille... N'entendez-vous pas ces voix chevrotantes, un peu cassées, qui vous parlent ? Ce sont celles de Louise, Angeline ou Hélène, Jean, Moïse ou Léon... Elles hantent nos maisons, nos hameaux, nos fêtes...

Elles chuchotent :

« *Quelle tristesse, nous ne sommes plus que des vieilles photos en noir et blanc, mais peu de valloirins se souviennent encore de nous. Nos si beaux costumes moisissent dans les greniers, parfois dévorés par les mites, parfois étalés sur des guéridons, parfois jetés dans des containers... Nos arrière arrière petits-enfants ne savent plus comment les porter, ils s'en servent même parfois comme déguisements de carnaval. Ils sont tellement occupés à courir après le temps ou à pianoter sur leurs portables qu'ils ne connaissent plus le bonheur de virevolter sur l'air d'un Petit-Jean ou d'une Valloirinche en faisant tourner robes et jupons, en faisant claquer leurs galoches sur les planchers de bois, au son du violon de Moïse ou de Jean, et de l'accordéon de Léon. Bientôt nos airs traditionnels, nos pas de danse, nos costumes sur les-*

quels nous nous sommes usé les doigts et les yeux, se perdront dans l'oubli... »

Force est de constater qu'à Valloire le folklore se meurt faute de participants. Les touristes n'auront-ils plus la joie de découvrir nos danses entraînantes et nos châles chatoyants.

Dans tous les coins de France, pourtant, des hommes et des femmes se démènent pour que jamais ne se perdent costumes, danses ou musiques. Quelles valeurs nous reste-t-il à Valloire ? Nous sommes une poignée de convaincus, amoureux du folklore valloirin, originaires du village ou valloirins d'adoption, qui refusons de laisser mourir ce riche patrimoine que nous a légué cette « grande foule de valloirins qui nous ont précédés ». Suite à notre assemblée générale, nous avons donc décidé de lancer cet appel criant à une prise de conscience. Seuls nous ne pouvons rien, il nous faut des danseurs et des musiciens, grands ou petits, de 7 à 77 ans, valloirins d'origine ou d'adoption, connaisseurs ou débutants, peu importe, mais motivés... Pas de costume ? Aucun problème, on peut vous en prêter. Pas de temps ? Fausse excuse,

sachons choisir nos activités ! Pas de copain ? C'est justement là qu'on s'en fait ! (on a même fait des mariages !) Pas bon danseur ? On le devient en répétant ensemble... Bougez-vous, c'est maintenant ou sinon il sera trop tard.

Lisez vos prochains mails ! Parents, vous avez découvert nos petits papiers dans les cahiers de correspondance de vos enfants. Vous tous, lisez nos affiches.

Et surtout : **REPONDEZ...**

(falcoz.c@orange.fr ou dg.michelland@free.fr)

Le groupe reprend ses activités pour la période d'été jusqu'à fin septembre dans notre local au 1er étage de la maison Claire-joie. Ce n'est pas trop prenant. Pour prendre contact, débiter quelques danses, chanter, et boire un coup ensemble à la santé de Louise, Angeline, Léon et les autres...

Les rescapés du folklore valloirin

[Brèves]

Les enfants et la fête du 15 août

Une très bonne idée nous a été soumise, afin de réutiliser les très beaux déguisements des enfants créés pour le carnaval de l'école.

L'idée serait de faire à nouveau défiler les enfants déguisés pour le défilé du 15 août prochain, réunis derrière une jolie pancarte "Les enfants de Valloire", en leur faisant chanter éventuellement une chanson. Cela permettrait à tous les enfants d'avoir la chance de participer à cette belle fête de village.

Contact : Fabienne Magnin, La Pizza



Fermeture de la garderie

Les Aiglons cet été

Suite à la réunion organisée hier en mairie sur l'accueil de loisirs, il a été décidé par les élus, compte tenu du faible remplissage et du coût du service de ne pas ouvrir la garderie des Aiglons cet été.

Mais :

- les enfants de 3 mois à 3 ans peuvent bénéficier du service des assistantes maternelles agréées de Valloire (p 21 brochure OT)

- les enfants de 3 ans à 11 ans pourront être accueillis au centre de loisirs des Loupiots du 6 juillet au 23 août du lundi au vendredi (fermé le 15 août).

Informations et inscriptions

Magali MAGNIN

04 79 83 39 85, 06 73 43 77 57

lesloupiotsvalloire@orange.fr

Don du sang

Le 27 mars 2013, 21 personnes se sont présentées dont deux nouvelles, 20 ont été prélevées.

Mucoviscidose

La manifestation, les Flambeaux de l'Espoir, du 6 mars 2013, a connu un succès comme chaque année. Grâce aux deux écoles de ski, l'ESF et l'ESI et grâce au soutien de l'association des commerçants de Valloire, l'Edelweiss, les fonds recueillis se sont élevés à 2190€.

Horaires des Messes

Vendredi 19 juillet : 18h, Messe à la Chapelle des Granges (Ste-Marguerite)

Dimanche 21 juillet : 10h, Messe à l'Église de Valloire

Lundi 22 juillet : 10h30, Messe à la Chapelle de Poingt-Ravier (Ste-Marie-Madeleine)

Judi 25 juillet : 10h30, Messe à la Chapelle du Villard (St-Jacques)

Dimanche 28 juillet : 10h, Messe à l'Église de Valloire

Mercredi 31 juillet : 10h30, Rendez-vous au village du Col 11h, Messe à la Chapelle des Trois Croix (N-D de la Via)

Samedi 3 août : 10h30, Messe à la Chapelle de Bonnenuit (N-D des Neiges)

Dimanche 4 août : 10h, Messe à l'Église de Valloire

Lundi 5 août : 11h, Messe à Valmeinier (N-D des neiges)

Dimanche 11 août : 10h, Messe à l'Église de Valmeinier

18h30, Messe à l'Église de Valloire

Judi 15 août : 10h, Messe Notre-Dame de l'Assomption sur la place de l'Église

Dimanche 18 août : 10h, Messe célébrée à l'Église de Valloire par Monseigneur Ballot, évêque.

Ouverture de l'Église

Du 06/07 au 01/09 inclus, du lundi au samedi, 10h à 12h et 14h à 17h. Le dimanche, de 11h à 12h et de 15h30 à 18h30. Fermée le mardi. Du 02/09 au 13/09, du lundi au vendredi, de 14h à 16h. Fermée le week-end.

Nominations ecclésiastiques

Monseigneur Philippe Ballot, archevêque de Chambéry, évêque de Maurienne et de Tarentaise nomme au 1er septembre 2013 Michel Euler, vicaire épiscopal, curé de la paroisse Cathédrale de St-Jean-Baptiste en Maurienne, des paroisses N-D de l'Allance en Hte-Maurienne, N-D du Charmaix-Modane, de St-Michel-de-Maurienne et de Ste-Thècle-le Galibier. Les vicaires paroissiaux Stanislas Darmancier et David de Lestapis remplaceront les pères Laurent Roudil et Jean-Marie Debont.

Pierre Viale, vicaire général des diocèses de Savoie, installera le père Michel Euler comme curé de la paroisse Ste-Thècle-le Galibier, ledimanche 15 septembre 2013 à 10h à Valloire.

Camping-Car Park

Le réseau qui comprend plus d'une vingtaine d'aires réparties sur la France entière continue de s'agrandir amenant, dans la station, des camping-caristes qui se déplacent de Camping-Car Park en Camping-Car Park, avides de découvrir une nouvelle région, en profitant d'installations de qualité. Située sur la route des Grandes Alpes, au départ d'une nouvelle remontée mécanique, près des commerces, restaurants, loueurs de matériel, cette aire offre trente emplacements qui, après quelques aménagements nécessaires, permet à ses occupants de profiter de balades à ski sur le domaine skiable de Valloire avec retour skis aux pieds, et des balades à vélo ou à pied vers les massifs environnants et le mythique Galibier.



Trek solidaire dans la vallée de l'Annapurna

Les bénéfices du trek seront donnés à l'école primaire de Bhumeshevar ; l'argent servira à restaurer l'école, à scolariser certains enfants et à acheter des livres. Lors du séjour, les participants au trek rencontreront directement l'enseignant et les enfants pour leur donner le bénéfice de ce trek.

Pour tous renseignements, appeler le restaurant le Great Himalaya à Valloire au 09 52 42 52 72.

<http://legreathimalaya.com/>

Programme

Jour 01 : Départ de France et arrivée à Katmandou (1350 m/4298ft), Transfert à l'hôtel.

Jour 02 : Transfert à Pokhara (700m/2986ft.) par le bus touristique, 6 h. Nuit à l'hôtel à Pokhara.

Jour 03 : Transfert à Naya Pul pour une heure puis trek à Tikhe Dhunga (1495m/4905ft). 3h30 de marche, Nuit en lodge.

Jour 04 : Tikhe Dhunga à Ghorepani (2850m/9350ft). 5h30 de marche, Nuit en lodge.

Jour 05 : Ghorepani à Poon Hill puis trek pour Tadapani (2520m/8268ft). 6h de marche.

Jour 06 : Tadapani à Sinuwa (2310m/7579ft). 6h de marche, Nuit en lodge.

Jour 07 : Sinuwa à Deurali (3150m/10335ft). 6h de marche, Nuit en lodge.

Jour 08 : Deurali à Camp Base de l'Annapurna (4090m/13418ft). 4h30 de marche, Nuit en lodge.

Jour 09 : Camp Base de l'Annapurna à Dovan(2600m/8580 . 5h30 de marche, Nuit en lodge.

Jour 10 : Dovan à Chhomrong (2310m/6994ft). 5h30 de marche, Nuit en lodge.

Jour 11 : Chhomrong à Ghaundrung (1940m/6365ft). 4h30 de marche, Nuit en lodge.

Jour 12 : Trek depuis Ghaundrung à Naya Pul ensuite transfert à Pokhara (700m/2986ft), 4h30 de marche et une heure en bus. Nuit à l'hôtel à Pokhara.

Jour 13 : Retour de Pokhara à Katmandou par le bus touristique, 6h. Nuit à l'hôtel de Katmandou.

Prix total : 850 euros

Le coût inclut :

- Guide parlant français pendant la randonnée entière
- Trois repas par jour pendant le trek incluant boissons comme thé / café
- 1 porteur pour 2 clients

- les Sherpas nécessaires pour la randonnée
- Un Sirdar pendant la période de randonnée entière (si plus de 6 personnes)
- Tous les transferts d'arrivée et de départ + transferts intérieurs
- Personnel et surtaxe d'assurance de porteur
- Honoraires des parcs nationaux
- TIMS des honoraires (notez s'il vous plaît que les honoraires TIMS ont augmenté)
- 2 nuits à Katmandou et 2 nuits à Pokhara (sauf les repas) -
- Dîner de Bienvenue dans un restaurant typique népalais.
- Pharmacie portative

Le coût n'inclut pas :

- Les barres de chocolat pendant la randonnée (vous pouvez acheter ces barres dans Kathmandu).
- Boissons comme coke, et boissons en bouteilles.
- Coût pour douches chaudes pendant la randonnée.
- Les recharges électriques (payantes dans certains lodges)
- Dîner et déjeuner dans Kathmandu (sauf dîner bienvenue).
- Assurance de voyage personnelle incluant sauvetage et évacuation
- Guide dans Kathmandu.
- Pourboires (en dehors du trek), téléphone. blanchisserie,
- Droits d'entrée des sites visités, dépenses personnelles

Sprint rollerski le 18 août

Le 18 août, sur l'avenue de la Vallée d'Or, Valloire renoue avec la tradition des KO sprints de rollerski.

Le Ski Club Nordique Valloire Galibier, section du Snow Ski Club de Valloire affilié à la FFS, organise le 18 août 2013 une compétition de Rollerski.

Le format de la course est un sprint par élimination, dit « KO sprint ». Le lieu est la Grande Avenue de Valloire sur environ 280 mètres. Le point de départ est situé à hauteur du magasin Val d'Aurea Sports. La ligne d'arrivée est à hauteur du cabinet médical.

L'échauffement commencera à 8h30, la compétition à 9h ; elle sera terminée à 11h, pour laisser la place à l'arrivée des concurrents du Trail du Galibier.

Chaque concurrent effectuera la distance complète individuellement, son temps permettra de déterminer sa place dans le tableau.

Le meilleur affrontera le moins bon dans une compétition parallèle par élimination jusqu'à la finale.

La course est ouverte à toutes les catégories de Minimes à Vétérans, hommes et femmes.

Les femmes et les hommes courent distinctement. En revanche, il n'y a pas de catégories d'âges dans l'organisation des manches. Toutes les catégories sont mélangées.

À la fin il y aura un classement scratch et les meilleurs de chaque catégorie constitueront des podiums catégoriels, dotés de prize-money.

Renseignements et inscriptions

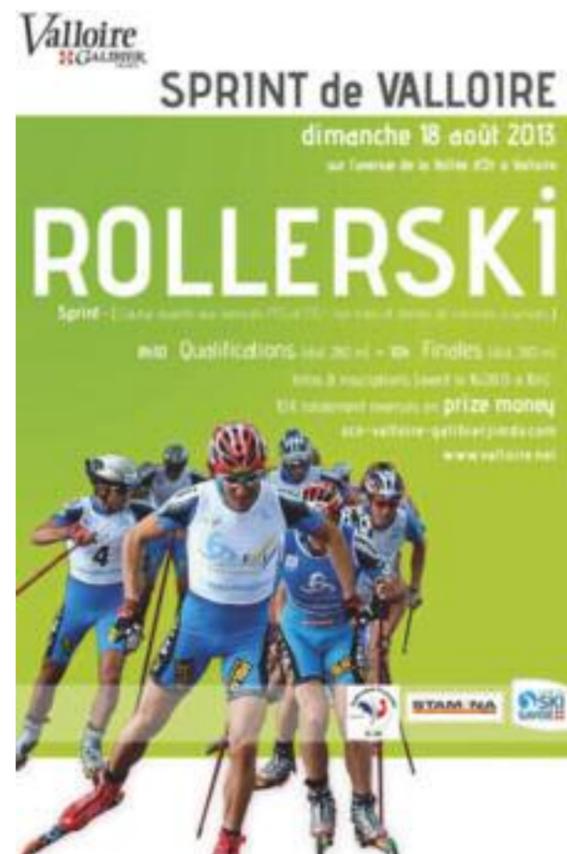
Le prix de l'inscription est fixé à 10 €.

La totalité des inscriptions sera redistribuée aux concurrents sous forme de prize-money.

Inscriptions avant le 16 août 2013 à 16h :

Nom, prénom, sexe, date de naissance, n° de licence, Nation, Comité, Club.

Par mail : laurent.cadars@valloire.net



Conseils municipaux

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 06 FEVRIER 2013

Procès-verbal n° 02-2013

L'an deux mille treize, le six février, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie, dans la salle des séances du conseil municipal, sur convocation régulière adressée à ses membres par Monsieur Christian GRANGE, son Maire en exercice, qui a présidé la séance.

Présents : Christian GRANGE - Jacques PRAT
Cyrille JULLIEN - Denis CHANCEL - Bernard GRANGE
Michel VIALLET - Jean NORAZ - Philippe GRANGE
Denis VINCENT - Alberte RETORNAZ

Absents : Gérard VUILLERMET - Pierre CORNU
Adrien SAVOYE

Procuration : Jacques MARTIN donne procuration à Jacques PRAT

Secrétaire de séance : Madame Alberte RETORNAZ

1- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (hors la présence du Maire), approuve le Compte Administratif 2012 du budget de la Commune qui fait apparaître :
un excédent de fonctionnement de 778 854.22 €
un déficit d'investissement de 1 618 247.30 €.

2- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012 DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (hors la présence du Maire), approuve le Compte Administratif 2012 du budget de l'eau et de l'assainissement qui fait apparaître :
un excédent d'exploitation de 743 365.11 €
un excédent d'investissement de 287 718.65 €.

3- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012 DES ÉQUIPEMENTS TOURISTIQUES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (hors la présence du Maire), approuve le Compte Administratif 2012 du budget des équipements touristiques qui fait apparaître :
un excédent de fonctionnement de 1 374.20 €
un déficit d'investissement de 402.91 €.

4- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012 DES MICROCENTRALES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (hors la présence du Maire), approuve le Compte Administratif 2012 du budget des Microcentrales qui fait apparaître :
un résultat d'exploitation de 42 219.02 €
un déficit d'investissement de 5 851.05 €.

5- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012 DU PARC DE STATIONNEMENT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (hors la présence du Maire), approuve le Compte Administratif 2012 du budget du Parc de Stationnement qui fait apparaître :
un excédent d'exploitation de 24 495.44 €
un déficit d'investissement de 11 696.91 €.

6- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2012 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion et constate la concordance complète des écritures comptables de l'ordonnateur et du receveur municipal.

7- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2012 DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion et constate la concordance complète des écritures comptables de l'ordonnateur et du receveur municipal.

8- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2012 DES ÉQUIPEMENTS TOURISTIQUES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion et constate la concordance complète des écritures comptables de l'ordonnateur et du receveur municipal.

8- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2012 DU PARC DE STATIONNEMENT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion et constate la concordance complète des écritures comptables de l'ordonnateur et du receveur municipal.

9- AFFECTATION DES RÉSULTATS 2012 DU BUDGET DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats 2012 du budget de la Commune comme suit :
- 778 854.22 € à la couverture partielle du déficit d'investissement, au compte 1068,
- 3 273 757.20 € en report du déficit d'investissement au compte 001.

9- AFFECTATION DES RÉSULTATS 2012 DU BUDGET DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats 2012 du budget de l'eau et assainissement comme suit :
- 965 800.38 € au financement de la section d'investissement, au compte 1068,
- 692 212.39 € en report de l'excédent d'exploitation au compte 001.

10- AFFECTATION DES RÉSULTATS 2012 DU BUDGET DES ÉQUIPEMENTS TOURISTIQUES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats 2012 du budget des Équipements touristiques comme suit :
- 1 374.20 € à la couverture partielle du déficit d'investissement, au compte 1068,
- 203 800.36 € en report du déficit d'investissement au compte 001.

11- AFFECTATION DES RÉSULTATS 2012 DU BUDGET DES MICROCENTRALES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats 2012 du budget des microcentrales comme suit :
- 42 219.02 € à la couverture partielle du déficit d'investissement, au compte 1068.

12- AFFECTATION DES RÉSULTATS 2012 DU BUDGET DU PARC DE STATIONNEMENT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats 2012 du budget du Parc de stationnement comme suit :
- 24 495.44 € à la couverture partielle du déficit d'investissement, au compte 1068.

13- BUDGET PRIMITIF 2013 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Budget Primitif 2013 de la Commune qui s'équilibre en section de fonctionnement en recettes et dépenses à 9 057 553 € et en section d'investissement en recettes et dépenses à 5 822 455.60 €.

14- BUDGET PRIMITIF 2013 DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Budget Primitif 2013 de l'Eau et Assainissement qui s'équilibre en section d'exploitation en recettes et dépenses à 943 310.02 €, et en section d'investissement en recettes et dépenses à 1 802 121.68 €.

15- BUDGET PRIMITIF 2013 DES ÉQUIPEMENTS TOURISTIQUES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Budget Primitif 2013 des Équipements touristiques qui s'équilibre en section d'exploitation en recettes et dépenses à 2 145 249.40 €, et en section d'investissement en recettes et dépenses à 1 571 797.93 €.

16- BUDGET PRIMITIF 2013 DES MICROCENTRALES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Budget Primitif 2013 des Microcentrales qui s'équilibre en section d'exploitation en recettes et dépenses à 64 782.79 €, et en section d'investissement en recettes et dépenses à 71 047.31 €.

17- BUDGET PRIMITIF 2013 DU PARC DE STATION- NEMENT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Budget Primitif 2013 du Parc de stationnement qui s'équilibre en section d'exploitation en recettes et dépenses à 177 634.00 €, et en section d'investissement en recettes et dépenses à 107 888.64 €.

18- ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS COMMU- NALES AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNÉE 2013

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'allouer les montants de subventions aux Associations selon le tableau ci-annexé.

ASSOCIATIONS SUBVENTION 2013

A.E.P : Stages été.....	2 000,00 €
A.E.P : La montagne aux enfants.....	2 000,00 €
A.E.P : fonctionnement.....	30 000,00 €
A.P.P.S.....	76 500,00 €
Alchimy.....	2 000,00 €
Amicale des Sapeurs pompiers.....	Cross 300,00 €
Amicale des Verneys.....	500,00 €
Anciens combattants.....	000,00 €
Ass. du personnel communal.....	1 600,00 €
Ass. du personnel communal médailles.....	400,00 €
Chorale "L'UZEL".....	800,00 €
Comice agricole de Maurienne.....	220,00 €
Coopérative scolaire.....	3 200,00 €
Coopérative scolaire : voyage.....	900,00 €
Coopérative scolaire : cahiers de vacances.....	80,00 €
Coopérative scolaire : théâtre.....	1 500,00 €
La Fibre Maurienne.....	300,00 €
Groupe folklorique.....	1 200,00 €

Hydraulique sans frontière.....	10 540,00 €
Judo-club.....	7 500,00 €
Snow-ski club.....	62 750,00 €
Ski scolaire.....	3 024,00 €
Snow-ski club : Aurore SAVOYE.....	3 000,00 €
Snow-ski club : Nicolas SAVOYE.....	2 000,00 €
Snow-ski club : cadets FIS (partants) x 1 000 €.....	3 000,00 €
Snow-ski club : nocturne de fond.....	1 500,00 €
Snow-ski club : FIS Alpin.....	2 000,00 €
Tennis-club.....	2 290,00 €
Tennis-club : matériel pédagogique.....	500,00 €
Val'patin.....	4 000,00 €
VTT Valloire Galibier.....	3 000,00 €
TOTAL c/65748.....	230 838,00 €

19- RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Le conseil municipal décide de solliciter une dérogation pour reporter à la rentrée scolaire 2014-15 la mise en œuvre de nouveaux rythmes scolaires, et notamment l'organisation de trois heures hebdomadaires d'accueil des écoliers dans l'école communale, et charge Monsieur le maire d'en informer le directeur académique des services de l'éducation nationale et le conseil général au titre du transport scolaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée ce mercredi 06 février 2013 à 21h30.

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 12 MARS 2013

Procès-verbal n° 03-2013

L'an deux mille treize, le douze mars, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie, dans la salle des séances du conseil municipal, sur convocation régulière adressée à ses membres par Monsieur Christian GRANGE, son Maire en exercice, qui a présidé la séance.

Présents : Christian GRANGE - Jacques PRAT
Adrien SAVOYE - Jacques MARTIN - Cyrille JULLIEN
Pierre CORNU - Denis CHANCEL - Gérard VUILLERMET
Bernard GRANGE - Michel VIALLET - Jean NORAZ
Philippe GRANGE - Denis VINCENT - Alberte RETORNAZ

Secrétaire de séance : Madame Alberte RETORNAZ

1- COORDINATION DE LA GESTION INTEGRÉE DES RISQUES NATURELS (GIRN)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet « Coordination de la Gestion Intégrée des Risques Naturels » de Maurienne 2013 et son contenu, s'engage à financer la part de la commune de Valloire dans cette opération, soit un maximum potentiel de 2 640 € TTC correspondant à 50 % de la part de 5 280 euros € TTC, approuve le plan de financement de l'opération et inscrit cette dépense au budget 2013 et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

2- PROJET DE RÉALISATION D'UNE NOUVELLE RÉ- SIDENCE DE LOGEMENTS POUR TRAVAILLEURS SAISONNIERS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter le concours de l'OPAC de la Savoie pour la réalisation de 5 logements pour travailleurs saisonniers au hameau des Verneys, de garantir les emprunts que l'OPAC de la Savoie sera appelé à contracter pour la réalisation de cette opération, d'exonérer du paiement de la taxe d'aménagement la première catégorie des organismes d'HLM visée à l'article L 411.2 du Code de la Construction et de l'Habitation et de confier au CCAS la gestion de la future structure.

3- COUPES DE BOIS

Le Conseil Municipal, par 11 voix pour, 2 abstentions (Cyrille JULLIEN et Pierre CORNU) et 1 voix contre (Denis VINCENT), décide de réaliser la coupe de bois sur la parcelle 16 comme suit :

Position par rapport à l'aménagement : Coupes réglées
Parcelle : 16
Destination : Vente (volume estimé) : 600
Mode de commercialisation prévisionnel (1)
pour les coupes vendues : Bois/Pied

4- AVIS SUR LE PROJET DE RÉVISION DU PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES (PPR)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les observations issues de la réunion de travail du 31 janvier 2013, et autorise Monsieur le Maire à transmettre cet avis à Monsieur le Préfet.

5- MISE EN PLACE D'UNE PARTICIPATION POUR VOIES ET RÉSEAUX (PVR) SUR LE SECTEUR DES CHOSEAUX

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'engager la réalisation des travaux d'établissement ou d'adaptation du réseau d'électricité dont le coût total estimé s'élève à 52 167.00 euros HT, et fixe le montant de la participation due par mètre carré de terrain desservi à 12.00 € HT.

6- PROMESSE DE VENTE D'UNE PARCELLE COMMUNALE À LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DU RADIOTÉLÉPHONE (SFR)

Le Conseil Municipal, par 12 voix pour, 1 abstention (Pierre CORNU) et 1 voix contre (Gérard VUILLERMET), approuve le contenu de la promesse unilatérale de vente d'une parcelle communale à la Société française du Radiotéléphone (SFR) et autorise Monsieur le Maire à signer cette promesse et tous les actes nécessaires à sa réalisation.

7- RÉFECTION DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE DE L'AVENUE DE LA VALLÉE D'OR AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX PASSÉ AVEC L'ENTREPRISE MARTOÏA

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant N°1 d'un montant de 31 945.73 € HT qui porte le montant total initial du marché de 188 298.71 € HT (options 2 à 4 incluses) à 220 244.44 € HT avec l'entreprise Martoia et toutes les pièces nécessaires à son exécution.

8- RÉFECTION DES RÉSEAUX HUMIDES DES CLOTS AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX PASSÉ AVEC L'ENTREPRISE MARTOÏA

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant N°1 d'un montant de 9 488.88 € HT qui porte le montant total initial du marché de 213 581.55 € HT à 223 070.43 € HT avec l'entreprise Martoia et toutes les pièces nécessaires à son exécution.

9- TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, de créer un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe, de supprimer un poste d'ASVP saisonnier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée ce mardi 12 mars 2013 à 22h00.

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 09 AVRIL 2013

Procès-verbal n° 04-2013

L'an deux mille treize, le neuf avril, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie, dans la salle des séances du conseil municipal, sur convocation régulière adressée à ses membres par Monsieur Christian GRANGE, son Maire en exercice, qui a présidé la séance.

Présents : Christian GRANGE - Jacques PRAT
Adrien SAVOYE - Jacques MARTIN - Cyrille JULLIEN
Pierre CORNU - Denis CHANCEL - Gérard VUILLERMET
Bernard GRANGE - Michel VIALLET - Jean NORAZ
Philippe GRANGE - Denis VINCENT - Alberte RETORNAZ
Secrétaire de séance : Madame Alberte RETORNAZ

1- VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2013

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe comme suit les taux d'imposition pour l'année 2013 qui restent inchangés :

- 19.39 % pour la taxe d'habitation
- 21.58 % pour le foncier bâti
- 143.22 % pour le foncier non bâti
- 31.04 % pour la cotisation foncière des entreprises.

2- APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 13 voix pour et 1 voix contre (Pierre CORNU), approuve le plan local d'urbanisme tel qu'il est annexé à la présente :

- dit que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R 123-24 et R 123-25 du code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal (ainsi que d'une publication au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R 1431-9 du code général des collectivités territoriales).

- dit que, conformément à l'article L 123-10 du code de l'urbanisme, le plan local d'urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public en mairie de Valloire, ainsi qu'à la direction départementale des territoires et que dans les locaux de la préfecture.

- dit que la présente délibération sera exécutoire :

- dans un délai d'un mois suivant sa réception par le préfet si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au plan local d'urbanisme ou dans le cas contraire à dater de la prise en compte de ces modifications;

- après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité.

3- RÉGIME DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Le conseil municipal, par 13 voix pour et 1 voix contre (Denis VINCENT) à l'unanimité :

- décide d'instituer un droit de préemption urbain simple sur toutes les zones urbaines et d'urbanisation futures délimitées au PLU dont le périmètre est précisé au plan ci-annexé ;

- rappelle que le Maire possède délégation du conseil municipal pour exercer au nom de la commune ce droit de préemption urbain ;

- dit que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, qu'une mention sera insérée dans deux journaux dans le département conformément à l'article R 211-2 du code de l'urbanisme, qu'une copie sera adressée à l'ensemble des organismes et services mentionnés à l'article R 211-3 du code de l'urbanisme ;

- dit qu'un registre dans lequel seront inscrites toutes les déclarations d'intention d'aliéner, les acquisitions réalisées par exercice du droit de préemption et des précisions sur l'utilisation effective des biens acquis, sera ouvert et consultable en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture ;

- précise qu'en cas de modification ou de révision du PLU, il sera nécessaire de délibérer à nouveau sur l'institution du droit de préemption. A défaut, il sera inapplicable.

4- VŒU CONTRE LE PROJET DE FERMETURE D'UNE CLASSE À L'ÉCOLE PRIMAIRE DE VALLOIRE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- proteste contre la suppression d'une classe de l'École primaire de Valloire, telle que prévue par le comité départemental de l'Éducation Nationale,

- demande dans la perspective de la rentrée scolaire 2013-2014 et des suivantes, que le seul bilan mathématique ne soit pas appliqué et que soit pris en compte le contexte économique fragilisé dans lequel se trouve la Maurienne,

- apporte de manière plus générale leur soutien aux autres maires des écoles concernées et s'associe aux demandes des parents d'élèves en exigeant que les mesures envisagées soient reportées,

- demande que les seuils de fermeture et d'ouverture de classe soient programmés avec souplesse dans les zones rurales et touristiques du Pays de Maurienne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée ce mardi 09 avril 2013 à 22h30.

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 03 JUIN 2013

Procès-verbal n° 05-2013

L'an deux mille treize, le trois juin, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie, dans la salle des séances du conseil municipal, sur convocation régulière adressée à ses membres par Monsieur Christian GRANGE, son Maire en exercice, qui a présidé la séance.

Présents : Christian GRANGE - Jacques MARTIN
Cyrille JULLIEN - Pierre CORNU - Denis CHANCEL
Gérard VUILLERMET - Bernard GRANGE - Michel VIALLET
Jean NORAZ - Alberte RETORNAZ

Absent : Jacques PRAT

Absents représentés :

Adrien SAVOYE (donne procuration à Cyrille JULLIEN)
Philippe GRANGE (donne procuration à Alberte RETORNAZ)
Denis VINCENT (donne procuration à Pierre CORNU)

Secrétaire de séance : Madame Alberte RETORNAZ

1- REPRÉSENTATIVITÉ DE LA COMMUNE AU SEIN DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de bénéficier de la possibilité d'abonder dans la limite de 10 % le nombre de délégués, ce qui permettra de porter le nombre total de délégués à 23, et à Valmeinier de disposer de 3 délégués et adopte la proposition du Conseil communautaire comme suit :

Commune	Population Municipale (sans compte)	%	Nb de délégués	%
Orelle	365	6.16	2	8.70
St-Martin d'Arc	344	5.81	2	8.70
St-Martin La Porte	702	11.85	3	13.04
St-Michel de M ^{me}	2776	46.86	8	34.78
Valloire	1305	22.03	5	21.74
Valmeinier	432	7.29	3	13.04
TOTAL	5924		23	

2- INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE D'UNE MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE

Le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 1 abstention (Pierre CORNU), approuve le transfert de la compétence « création, aménagement et gestion des maisons médicales d'intérêt communautaire », reconnaît d'intérêt communautaire le projet de maison pluridisciplinaire de santé située à St-Michel-de-Maurienne, se prononce d'ores et déjà sur l'intérêt communautaire de projets de maisons de santé pluridisciplinaires pour les communes supports de stations touristiques, dans lesquelles la sous-médicalisation risque de s'accroître encore dans les années à venir.

3- AUTORISATION DONNÉE POUR ESTER EN JUSTICE CONTRE LA SELARL LIOCHON ET MAITRE LIOCHON DANS LE CADRE DU CONTENTIEUX DE L'ESPACE VALLOIRE-GALIBIER

Le Conseil Municipal, par 11 voix pour, Messieurs Christian Grange et Gérard Vuillemet étant sortis de la salle, et n'ayant pris part ni au débat ni au vote, autorise et donne délégation à Monsieur Jacques MARTIN, adjoint au Maire, pour intenter une nouvelle action en responsabilité contre la SELARL Liochon et Maître Liochon dans le cadre du contentieux de l'Espace Valloire-Galibier.

4- RÉHABILITATION ET EXTENSION DE L'HÔTEL PATCHWORK ALTITUDE CONVENTION D'AMÉNAGEMENT

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer une convention d'aménagement avec la SCI La Valloirine, représentée par Monsieur Christophe Parot, afin de lui permettre d'effectuer des travaux de réhabilitation et d'extension sur l'établissement dénommé l'Hôtel Patchwork Altitude.

Cette convention a pour objet, conformément aux dispositions des articles L 342-1 à 5 du Code du Tourisme, de définir les conditions dans lesquelles sera réalisée l'opération de réhabilitation et d'extension de l'Hôtel.

5- PARTICIPATION POUR VOIRIES ET RÉSEAUX AU SERROZ

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1^{er} : d'engager la réalisation des travaux d'établissement ou d'adaptation des réseaux d'électricité, d'eaux pluviales, télécom dont le coût total estimé s'élève à 61 455.49 euros HT. Ils correspondent aux dépenses suivantes :

Travaux d'établissement des réseaux Coût des travaux
Electricité Eaux pluviales / eaux usées :55 010.049 €
Télécom / éclairage public / fibre optique.....6 445.00 €
Coût total61 455.49 HT

Article 2 : fixe à 61 455.49 € HT la part du coût des réseaux d'électricité, d'eaux pluviales, d'eaux usées, de télécom, d'éclairage public et de fibre optique mis à la charge des propriétaires fonciers.

Article 3 : Les propriétés foncières concernées sont les parcelles K 1036 (en partie), K 962, K 958, K 960, K 1038 (en partie), K 1816 (en partie), K 1051 (en partie), K 961, K 963, K 1760, K 957, K 2297, K 966, K 2298 soit 3 700 m²(voir surface exacte dans PLU).

Article 4 : fixe le montant de la participation due par mètre carré de terrain desservi à 16.61 € HT.

Article 5 : décide que le montant de participation dû par mètre carré de terrain desservi sera actualisé en fonction de l'évolution de l'indice TP01. Cette actualisation s'applique lors de la prescription effectuée lors de la délivrance des autorisations d'occuper le sol ou lors de la signature des conventions visées à l'article L332-11-2 du code de l'urbanisme.

6- MODIFICATION DU COEFFICIENT D'OCCUPATION DES SOLS POUR LES CONSTRUCTIONS NEUVES OU LES EXTENSIONS / LABEL THPE OU BBC

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le dépassement du coefficient d'occupation des sols (COS) pour les constructions neuves ou extensions répondant au label Très Haute Performance Energétique (THPE) ou Bâtiment Basse Consommation (BBC), dans la limite fixée par arrêté et limite le dépassement de COS à 20% dans toutes les zones urbaines (U) du PLU.

7- ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS POUR L'ANNÉE 2013

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer une subvention à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers comme suit :
fonctionnement : 2 700.00 €

Il est précisé que ce montant est prévisionnel et pourra éventuellement être modifié par délibération lors de la production des justificatifs par le bénéficiaire de cette subvention, et que cette subvention sera inscrite au compte 65748 lors du vote du budget supplémentaire.

8- COMPROMIS DE VENTE DE L'HÔTEL DE LA SÉTAZ

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le compromis de vente de l'hôtel de la Sétaz avec le groupe PREMIUM.

9- TAXE DE SÉJOUR

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la mise en place du régime de la taxe de séjour tel que présenté à compter de la saison d'été 2013 et décide que la délibération N° 13-01-004 en date du 21 janvier 2013 est annulée et remplacée par la présente à compter de la saison d'été 2013.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée ce lundi 03 juin 2013 à 21h00.

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 2 JUILLET 2013

Procès-verbal n° 06-2013

L'an deux mille treize, le deux juillet, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie, dans la salle des séances du conseil municipal, sur convocation régulière adressée à ses membres par Monsieur Christian GRANGE, son Maire en exercice, qui a présidé la séance.

Présents : Christian GRANGE - Jacques PRAT
Adrien SAVOYE - Jacques MARTIN - Cyrille JULLIEN
Denis CHANCEL - Bernard GRANGE - Michel VIALLET
Jean NORAZ - Philippe GRANGE - Denis VINCENT
Alberte RETORNAZ

Absents représentés :
Pierre CORNU (donne procuration à Denis CHANCEL)
Gérard VUILLERMET (donne procuration à Denis VINCENT)

Secrétaire de séance : Madame Alberte RETORNAZ

1- DÉNOMINATION DE VOIE COMMUNALE PLACE CLAUDE PINOTEAU

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de dénommer la Place se trouvant devant le Bâtiment du Cinéma « Place Claude PINOTEAU ».

2- DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DU DOMAINE SKIABLE ET DES REMONTÉES MÉCANIQUES - HOMOLOGATION DES TARIFS DE LA SEM VALLOIRE POUR L'ÉTÉ 2013 ET L'HIVER 2013/2014

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve les tarifs des Remontées Mécaniques gérées par la SEM Valloire pour la saison d'été 2013 et la saison d'hiver 2013/2014.

3- APPROBATION DU PÉRIMÈTRE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIAL (SCOT)

Le Conseil municipal, par 12 voix pour et 2 abstentions (Denis CHANCEL et Michel VIALLET) :

approuve l'initiative d'élaboration d'un SCOT Maurienne, détermine le projet de périmètre du SCOT Maurienne sur les 62 communes de Maurienne, charge Monsieur le Maire de communiquer ce projet de périmètre au Préfet aux fins de publication.

4- TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIAL (SCOT)

Le Conseil municipal, par 12 voix pour et 2 abstentions (Denis CHANCEL et Michel VIALLET) :

- décide le transfert de la compétence « élaboration, approbation, suivi et évaluation » d'un SCOT au Syndicat du Pays de Maurienne.

- donne son accord pour la création d'une 8ème vice-présidence au SPM dédiée au SCOT.

approuve, en conséquence, la modification des articles 3 et 11 des statuts du Syndicat du Pays de Maurienne.

5- RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2012

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération et décide de mettre en ligne ce rapport sur le site www.services.eau-france.fr.

6- RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2012

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, adopte le rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération et décide de mettre en ligne ce rapport sur le site www.services.eau-france.fr.

7- SUBVENTION 2013 A L'OFFICE DE TOURISME

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer le montant de subvention selon le tableau ci-dessous :

Office de Tourisme MONTANTS

Fonctionnement	909 915.00 €
Actions Stations	145 289.00 €
Animation	360 576.00 €
Evénements	548 624.00 €
Radio	53 751.00 €
TOTAL C/65737	2 018 155.00 €

8- MISE EN PLACE D'UNE CAUTION SUR LES CARTES D'ABONNEMENT DU PARKING SOUTERRAIN

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de faire payer une caution d'un montant de 2 € sur les cartes des abonnés du parking souterrain.

9- VENTE D'UN DÉLAISSÉ DE VOIRIE AUX CLOTS

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide le déclassement du délaissé de voirie d'une superficie de 94 m², décide de céder ce délaissé ainsi que 57 m² à prélever sur la parcelle communale cadastrée section K N°1053 au prix de 300.00 € le m², autorise un paiement en une fois, sur 2013, et dit que les frais d'actes seront supportés par Monsieur et Madame Michel VINIT.

10- TABLEAU DES EFFECTIFS

Après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de créer un poste de saisonnier pour 2 mois l'été dans l'équipe d'animation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée ce mardi 02 juillet 2013 à 22h00.

École

Projet d'école : théâtre et danse

Vendredi 17 mai s'est achevé le stage durant lequel tous les élèves de l'école de Valloire de la petite-section au C.M.2 ont pu découvrir le milieu du spectacle et en particulier celui de la danse contemporaine et du théâtre.

Dans un premier temps, les enfants ont assisté à un spectacle « Tout va bien ... » proposé par la compagnie Monsieur K à travers lequel ils ont appris à regarder, écouter et ressentir. Puis tout au long de la semaine, encadrés par Pascale la danseuse et Romuald le comédien, ils ont réalisé des ateliers de pratique (gestuels, vocaux) en lien avec le spectacle. Au total, pendant une dizaine d'heures, ils ont eu l'occasion de mettre en relation leur corps, l'espace, le temps et de développer leur capacité créative et expressive personnelle dans le groupe. Jeudi après-midi, c'est devant une salle comble que les élèves ont pu faire partager aux parents cette expérience riche qu'ils venaient de vivre en présentant différents ateliers et en assistant au deuxième spectacle de la compagnie présentant un trio ludique, poétique et parfois même absurde. Chaque enfant s'est investi à sa manière dans cette nouvelle activité, qui restera, nous l'espérons une étape marquante dans leur parcours artistique.



Retraite de Michelle Large



Lundi 24 juin en fin d'après-midi Christian Grange et les élus recevaient Michelle Large en mairie à l'occasion de son départ à la retraite de l'enseignement. Autour d'un

vin d'honneur, entourée de ses collègues d'aujourd'hui et d'autrefois, elle a évoqué souvenirs et anecdotes qui ont ponctué sa carrière (presque quarante ans passés auprès de ces « chères têtes blondes »). Professeur des écoles, entrée dans l'enseignement en 1976, elle a enseigné dans d'autres écoles du département comme St-Michel, St-Girod. Elle a été enseignante en italien dans plusieurs écoles des cantons de St-Michel et St-Jean allant même jusqu'à St-Sorlin et a connu les nombreuses réformes de l'Éducation Nationale. Souvenirs de classe, projets menés ensemble, voyages, les discussions allaient bon train amenant des sourires sur tous les visages.

En institutrice consciencieuse et motivée, elle a su commu-

niquer à ses élèves le goût d'être curieux, de découvrir, de créer, d'observer la nature en la respectant. C'est ainsi que depuis quelques années elle avait entrepris le beau projet d'un jardin bio. Depuis la préparation de la terre jusqu'à la dégustation des produits naturels du jardin. Depuis semer, bêcher, arroser, tuteurer que ce soit les légumes, les fruits ou les fleurs, de la graine jusqu'aux recettes de cuisine. Avec toujours le désir d'innover, d'aller plus loin.

Le 25 juin, ce sont cette fois-ci les élèves de l'école qui voulaient remercier leur « maîtresse » en lui offrant une fête, musicale et joyeuse où danse, poésie, et chants mêlés lui ont rendu hommage. Bon nombre d'anciens élèves, actuellement parents et dont les enfants se trouvaient cette année dans la classe de Michelle s'étaient déplacés pour saluer l'institutrice de leur enfance qui leur avait ouvert avec tant de générosité les portes de la connaissance en en faisant des adultes responsables. Après toutes ces années de bons et loyaux services tous se sont accordés pour lui souhaiter une longue et belle retraite où elle pourra se consacrer à ses amis, sa famille, ses hobbies comme le jardinage, la cuisine, la lecture et la musique.



Californie

Ferme de Ladroit

Californie, la belle tarine de la Ferme de Ladroit aux Granges, a vécu une belle aventure au 50^{ème} Salon de l'Agriculture, et c'est la tête un peu retournée par sa virée parisienne et par les récompenses accumulées, qu'elle est revenue à Valloire. Cette ambassadrice de la station à la robe rousse, aux mamelles rebondies, aux yeux doux et aux cornes fines a été sélectionnée pour la 2^{ème} année consécutive parmi quatre-vingts vaches pour la quantité (6000 litres) et la qualité de son lait, aux taux protéiniques et butyreux élevés. Classée 4^e dans la catégorie Race bovine Tarentaise, troisième lactation, elle a aussi été sélectionnée comme mère à taureaux. A son retour dans l'étable valloirinoise, elle a raconté à ses consœurs que le président de la république en personne l'avait caressée, que sur les 700 000 visiteurs du salon elle a rencontré nombre de parisiens fidèles skieurs de la station pendant que les flashes crépitaient pour fixer ces instants. Pendant le même temps, l'exploitation de ses éleveurs, Marie et Nicolas Bonnevie, qui comprend 45 vaches et 30 génisses, sans compter les chèvres et les brebis à lait, en concours avec 400 autres exploitations, a remporté le 2^{ème} prix au Challenge national UPRA Tarentaise (Union Pour la Race Tarentaise) en

étant très bien notée sur l'aspect génétique du cheptel et sur l'implication de l'éleveur pour la race. Californie pâture maintenant avec tout le troupeau, des prés des Granges jusqu'au sommet du Crey du Quart et donnera son lait crémeux qui sera transformé, à la ferme, en beaufort, tomme et bleu de Valloire particulièrement appréciés des connaisseurs.



Montée à l'alpage

Ferme de la Borgé



La pluie fine n'avait en rien entamé la vivacité d'Eglantine, d'Edelweiss, de Câlina et de toutes les vaches de la ferme du Pré Clos à la Borgé qui n'avaient qu'une envie : rejoindre l'alpage du Crey du Quart. Très tôt ce matin-là elles avaient fait tinter leurs clarines afin de réunir, autour des fermiers, Marie-Dominique et Eric Belot, de nombreux vacanciers et locaux prêts à leur emboîter le pas et à participer à la montée vers Poingt-Rogereuil. Le troupeau, emmené par Pierrot Comu, a dévalé l'avenue de la Vallée d'or en joyeuse cavalcade pour s'élever vers les pâturages d'altitude foisonnant de fleurs et d'herbe fraîche. Tarines aux beaux yeux noirs, Vosgienne finement tachetée noir et blanc, Abondance tranquilles, Hérens noire et combattante, 29 têtes au total dont un taureau de deux ans et demi, surveillées de près par Belle, une chienne border collie vive et en totale complicité avec l'éleveur. Les marcheurs : des bretons, un groupe de 22 personnes venues de l'Ain dont un anglais, des flamands et des valloirins étaient ravis d'être là. Au total plus d'une cinquantaine de personnes dont la plupart n'avait jamais assisté à pareil événement. Dès leur arrivée sur les lieux des délices, les vaches se sont élancées rapidement vers les prés à grands coups de beuglements. Pendant ce temps les promeneurs rejoignaient Marie-Dominique qui, dans la grange du chalet, partageait avec eux, un moment de convivialité autour d'un bon vin de Savoie et de fromages de leur production : raclette, tommes d'hiver et d'été. Un barbecue improvisé par l'équipe de l'OT restaurait tous les courageux participants à cette première qui ne demandera qu'à prendre plus d'ampleur l'an prochain étant donné le succès de cette année. Un café et une sieste plus tard, laissant les belles au plaisir de leurs papilles, les promeneurs sont redescendus quelque peu nostalgiques du temps passé où la vie se déroulait au pas sûr et lent des troupeaux.



Les Pierrot

Ferme de Tigny

Pendant que quinze vaches tarines achevaient leurs vacances parisiennes au Salon de l'Agriculture, Valence, Biscotte, Fleurette, Câline, quatre de leurs cousines rousses aux yeux bordés de noir et aux cornes fines et Harmonie une vache vosgienne noire et blanche coulent des jours paisibles, avec quelques brebis, dans la chaleur de l'étable traditionnelle des « Pierrot » à la Ferme de Tigny. Mais qui sont-ils ces deux personnages dont on n'arrive pas à dissocier les prénoms ? Pierrot Cornu et Pierrot Savoye. Deux purs valloirins qui, en 1973, ont créé le premier groupement d'éleveurs de montagne en rassemblant leurs troupeaux de bovins (des « Abondance » et des tarines) et d'ovins tout en prenant des pensionnaires venues de la vallée se régaler de l'herbe parfumée et fleurie des alpages du Crey du Quart. Ils eurent ainsi

jusqu'à 180 vaches et génisses et 600 brebis ! Pendant pas mal d'années, la traite ne se faisait qu'à la main au chalet d'alpage du Point-Rogereuil, lieu de rassemblement de l'été. Plus tard la mécanisation soulagea les deux éleveurs à l'apparition des remontées mécaniques et donc de l'électrification du massif. Ils ne produisaient alors que du lait. Ce n'est qu'en 1980 qu'ils se lancèrent dans la fabrication de tommes et de yaourts appréciés des touristes et des valloirins. Actuellement à la retraite, après 25 ans de collaboration sans heurts et dans l'amour de leurs bêtes, ils continuent de vivre leur passion en conservant quelques vaches et brebis, « histoire de s'occuper un peu », comme ils disent. Ils ont d'ailleurs une clientèle d'attitrés friands de leur lait crémeux qu'ils livrent à domicile. Ils sont aux petits soins pour leurs pensionnaires qu'ils dor-

lotent l'hiver avec le bon foin engrangé enrichi de maïs, d'orge et de blé et qu'ils laissent pâturer, l'été, sur les alpages. Quant aux brebis qui allaient bientôt mettre bas leur laine n'intéresse plus personne. Ils aiment à raconter que, dans le temps, elle servait à payer le berger, que, plus tard, elle payait seulement la tonte et que, de nos jours, elle ne paye plus rien. Bien souvent ils la donnent pour ne pas la jeter. Ils s'entendent toujours aussi bien. On lisait beaucoup de complicité dans leurs regards quand ils racontaient à bâtons rompus, en riant, leur vie émaillée d'anecdotes aussi croustillantes que les croûtons de pain dur qu'ils préparaient pour leurs brebis gourmandes.

Travaux d'aménagement



De nouveaux aménagements d'espaces verts au col du Télégraphe avec des plantes pérennes et vivaces.

Ski Club Valloire 1959-1960



Debout : 1 Claude Kus (Président), 2 Jean Martin, 3 Christian Savoye, 4 Daniel Gex, 5 Alain Rambaud, 6 Jean Bourdaleix (entraîneur) 7 Alain Gilbert
8 Jean-Louis Gex, 9 Pierre-Yves Martin (Sous la Roche) 10 Raymond Kus, 11 Jean Noraz, 12 Georges Gex, 13 Jeff Grange, 14 Pierre Bellet
Accroupis : 1 Robert Kus, 2 Jean-Michel Vincent (Comptoir Cyril), 3 Patrick Martin

État-civil

Naissances

Élise Michelland, fille de Cyril Michelland et de Céline Vanlaethem née à Grasse le 2 mars 2013

Rémi Noraz, fils de Mathieu Noraz et de Sophie Daron né le 11 avril 2013 à St-Jean-de-Maurienne

Inès Berlon, fille de Julien Berion et Julie Retornaz née le 22 avril 2013 à Lyon

Maëlys Cantet, fille de Jérôme Cantet et de Sabrina Bézille née le 10 mai 2013 à St-Jean-de-Maurienne

Sophie Pénélopé, fille de Jérémy Sastre et de Fiorinda Mugione née le 14 mai 2013 à Rome

Oscar Chatel, fils de Benjamin Chatel et de Maryline Gronwald né le 30 mai 2013 à St-Jean-de-Maurienne

Coline Grange-Neufond, fille de David Neufond et de Laurence Grange née le 31 mai 2013 à Chambéry

Hugo Hafsaoui, fils de Julien Hafsaoui et de Mylène Savoye né le 11 juin 2013 à Grenoble

Nils Martin, fils de Guillaume Martin et de Béatrice Delhomme né le 5 juillet 2013 à St-Jean-de-Maurienne



Élise



Inès



Rémi



Sophie Pénélopé



Oscar



Hugo



Nils

Mariages

Jean-François Marie et Gwenaëlle Holowenczak le 28 février 2013 à Valloire

Mathieu Duquesnois et Sidonie Bourgoin le 20 avril 2013 à Valloire

Geoffrey Pujol et Audrey Vignaud le 25 mai 2013 à Valloire

Mathieu Jouas et Nathalie Bonnavion le 6 juillet 2013 à Valloire

Décès

Françoise Bois épouse Carraz le 24 janvier 2013 à St-Jean-de-Maurienne à l'âge de 80 ans

André Michelland le 3 mars 2013 à Valloire à l'âge de 73 ans

Pierre-Yves Magnin le 11 mars 2013 à Chambéry à l'âge de 77ans

Jean-Claude Célégato le 21 mars 2013 à Challes-les-Eaux à l'âge de 60 ans

Vincent Magnin le 1er avril 2013 à Leucate (Aude) à l'âge de 83 ans

Marcelle Berthier veuve Rapin le 23 avril 2013 à St-Jean-de-Maurienne à l'âge de 91 ans

Philomène Gallice épouse Guzzo le 29 avril 2013 à Chambéry à l'âge de 70 ans

Rosalie Retornaz veuve Rol le 27 mai 2013 à St-Jean-de-Maurienne à l'âge de 89 ans

Jean Rol le 18 juin 2013 à Toulon à l'âge de 69 ans

Valloire Solidarité Partage

Des nouvelles du chantier d'adduction d'eau

Les villageois s'activent du côté d'Ikhf-Nighir dans le Haut-Atlas marocain pour mener à bien les travaux d'adduction d'eau potable commencés au printemps avec l'aide de Mustapha Abouzi. Ce technicien rémunéré par notre association pour suivre l'achat et le transport du matériel, le creusement des tranchées, l'installation des canalisations, la répartition du travail de chacun des hommes du village, en rend compte, avec Youssef Outeglaoute initiateur du projet, à Hydraulique sans frontières qui nous communique l'avancée du chantier. Les habitants devraient avoir l'eau près de leurs maisons au mois d'août au moins par gravitation depuis la source existante. Il restera à connecter le forage à une pompe elle-même alimentée par un groupe électrogène (et non directement branchée à l'électricité comme cela était prévu initialement) pour pallier les périodes de sécheresse où le niveau de la source baissera et pour pouvoir avoir ainsi de l'eau toute l'année. Chaque famille se branchera ensuite à la canalisation principale par un système de clarinettes. Grâce à vous le projet avance à grands pas. Bravo ! La présidente, Annick Grange



L'eau

Bilan Qualité 2012 *D'où vient l'eau que vous consommez ?*

BACTÉRIOLOGIE Nombre de conformités : 10 sur 10 analyses. Limites de qualité : absence de germes/100ml
Eau pouvant présenter des contaminations ponctuelles.

CHLORURE Valeurs mesurées : min : 10 °F - max : 20 °F. Références de qualité : max : aucune
Eau peu dure.

NITRATES Valeurs mesurées : min : 1 mg/L - max : 1 mg/L. Limites de qualité : max : 50 mg/L
Eau contenant peu ou pas de nitrates.

FLUOR Valeurs mesurées : min : 0,30 mg/L - max : 0,60 mg/L. Limites de qualité : max : 1,5 mg/L
Eau peu fluorée.

PESTICIDES Valeurs mesurées : min : 0,000 µg/l - max : 0,000 µg/l. Limites de qualité : max : 0,5 µg/l
Absence de pesticides pour les paramètres mesurés.

NITRÉS PARAMÈTRES Tous les résultats pour les autres paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité.

Origine de l'eau : Vous êtes alimentés par les captages :
• FREDÈRE BASSE
• FREDÈRE HAUTE

Traitement : Votre eau est distribuée sans traitement.

Votre réseau : VALLOIRE CHEF-LIEU appartient à : MAIRIE DE VALLOIRE est exploité par : MAIRIE DE VALLOIRE

Nos conclusions
L'eau distribuée au cours de l'année 2012 a été de qualité bactériologique insuffisante; elle est restée conforme aux limites de qualité fixées pour les paramètres chimiques recherchés.

De bilan a été réalisé par les services de la Délégation Territoriale de l'Agence Régionale de Santé dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire.

Bilan Qualité 2012 *D'où vient l'eau que vous consommez ?*

BACTÉRIOLOGIE Nombre de conformités : 10 sur 10 analyses. Limites de qualité : absence de germes/100ml
Eau pouvant présenter des contaminations ponctuelles.

CHLORURE Valeurs mesurées : min : 10 °F - max : 14 °F. Références de qualité : max : aucune
Eau peu dure.

NITRATES Valeurs mesurées : min : 0 mg/L - max : 1 mg/L. Limites de qualité : max : 50 mg/L
Eau contenant peu ou pas de nitrates.

FLUOR Valeurs mesurées : min : 0,30 mg/L - max : 0,60 mg/L. Limites de qualité : max : 1,5 mg/L
Eau peu fluorée.

PESTICIDES Valeurs mesurées : min : 0,000 µg/l - max : 0,000 µg/l. Limites de qualité : max : 0,5 µg/l
Absence de pesticides pour les paramètres mesurés.

TURBIDITÉ Valeurs mesurées : min : 0,2 NTU - max : 0,5 NTU. Références de qualité : max : 2 NTU
Eau occasionnellement turbide.

Origine de l'eau : Vous êtes alimentés par le captage :
• COL HAUTE

Traitement : Votre eau est distribuée sans traitement.

Votre réseau : VALLOIRE LE COL appartient à : MAIRIE DE VALLOIRE est exploité par : MAIRIE DE VALLOIRE

Nos conclusions
L'eau distribuée au cours de l'année 2012 a été de qualité bactériologique satisfaisante; elle est restée conforme aux limites de qualité fixées pour les paramètres chimiques recherchés.

De bilan a été réalisé par les services de la Délégation Territoriale de l'Agence Régionale de Santé dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire.

Bilan Qualité 2012 *D'où vient l'eau que vous consommez ?*

BACTÉRIOLOGIE Nombre de conformités : 10 sur 10 analyses. Limites de qualité : absence de germes/100ml
Eau de bonne qualité bactériologique.

CHLORURE Valeurs mesurées : min : 10 °F - max : 14 °F. Références de qualité : max : aucune
Eau moyennement dure.

NITRATES Valeurs mesurées : min : 1 mg/L - max : 1 mg/L. Limites de qualité : max : 50 mg/L
Eau contenant peu ou pas de nitrates.

FLUOR Valeurs mesurées : min : 0,30 mg/L - max : 0,60 mg/L. Limites de qualité : max : 1,5 mg/L
Eau peu fluorée.

PESTICIDES Valeurs mesurées : min : 0,000 µg/l - max : 0,000 µg/l. Limites de qualité : max : 0,5 µg/l
Absence de pesticides pour les paramètres mesurés.

NITRÉS PARAMÈTRES Tous les résultats pour les autres paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité.

Origine de l'eau : Vous êtes alimentés par le captage :
• LES VILLARDS

Traitement : Votre eau est distribuée sans traitement.

Votre réseau : VALLOIRE LE VILLARD appartient à : MAIRIE DE VALLOIRE est exploité par : MAIRIE DE VALLOIRE

Nos conclusions
L'eau distribuée au cours de l'année 2012 a été de bonne qualité bactériologique. Elle est restée conforme aux limites de qualité fixées par la réglementation en vigueur pour les paramètres chimiques recherchés.

De bilan a été réalisé par les services de la Délégation Territoriale de l'Agence Régionale de Santé dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire.

Consommation des enneigeurs

	2011	2012
Ski Ecole (Valloire)	400	400
SEM (Brive)	2990	6940
ESF (Brive)	2043	2720
ESF (Verneys)	950	918
Scultures sur neige	4200	4120
TOTAL	10 583	15 098

Consommation des réservoirs

	2011	2012
Les Charbonnières	28 808	30 274
Choseaux-Verneys (A)	62 030	72 233
Choseaux-Verneys (B)	46 981	50 139
La Borgé	117 641	127 111
L'Archaz	54 795	54 296
Les Choseaux-Ville	64 021	72 919
Les Granges	12 718	11 257
Le Col	9 728	12 987
TOTAL	396 722	431 216

Consommation totale

	2011	2012
Facturé aux abonnés	206 278	234 599
Enneigeurs	10 583	15 098
TOTAL	216 861	249 697
Rendement réseau	38,54 %	45,17 %
Les Villards	3 873	13 041

L'Agence de l'Eau oblige toutes les collectivités à avoir un minimum de pertes au niveau des consommations d'eau potable à partir de la source. Avec les travaux effectués à l'automne 2012 et en 2013 comme par exemple le remplacement des robinets flotteurs sur les réservoirs, la recherche de fuites sur des réseaux vieillissants, nous sommes passés de 62% à 55% de pertes. Nous devons poursuivre la détection des fuites pour atteindre les 35% requis par l'Agence de l'Eau et éviter ainsi cette année le doublement de notre redevance.

Valjoli

Assemblée générale du 21 mars 2013

Nombre d'adhérents : 29 - Nombre de membres présents : 13
Nombre de membres représentés : 13 - Non excusés : 2 - Excusé : 1
Le quorum étant atteint, l'assemblée générale peut valablement délibérer.

Ordre du jour

- Approbation du rapport d'activités
- Approbation du rapport financier et approbation des comptes
- Vote sur le budget prévisionnel
- Renouvellement du comité directeur
- Questions diverses.

Rapport d'activités

Présenté par Jean-Pierre Rougeaux

Accueil des québécois

Durant le concours de sculptures sur neige, un couple de trappeurs et 3 musiciens québécois sont intervenus en tant que prestataires de l'Office de Tourisme ; les trappeurs étaient logés chez Marie-France et Etienne Souille (Gîte Pierre-Paul) et nourris à la Pulka.

Les musiciens étaient logés chez Christian et Cathy Savoye qui avaient mis un de leurs appartements à disposition ; leurs repas étaient assurés par l'Office.

L'équipe des « invités de prestige » était quant à elle, hébergée chez Jean-Paul et Jacqueline Hébert ; l'association assurait la partie petits-déjeuners et l'Office les repas.

JP et J. Hebert n'ayant pas été avares de petits plaisirs envers leurs hôtes, ceux-ci ont été enchantés de l'accueil.

Les tickets-restaurants à 15 € mis en place pour les québécois ont été très appréciés. Pour rappel, 4 restaurants ont participé : Le Beauséjour, qui n'a malheureusement pas eu de clients, le Resto Grill et Pasta, le Christiania (qui a fait 20% de réduction) et le Chalet de la Brive (qui a fait 15 % de réduction).

La soirée Valjoli au Chalet du Havre a été un vrai succès et sera à renouveler dans les années prochaines.

L'association a soumis un questionnaire à nos hôtes québécois pour connaître leur ressenti sur leur séjour : il en ressort que certaines choses seront à revoir dans le déroulement de la semaine. En effet, comme il n'y avait pas assez de québécois à loger et dans le but de satisfaire les demandes des adhérents nous avons multiplié les repas au risque de « saturer » un peu nos hôtes. Il faudra prévoir un peu plus de liberté l'an prochain : par exemple éviter les invitations le premier soir afin qu'ils se reposent de leur voyage ou encore adapter les horaires des repas qui ne sont pas les mêmes chez eux que chez nous.

Tous les québécois présents ont été ravis de leur séjour et notamment de leur expérience ski sur le domaine. Il semble même plus intéressant pour eux de venir skier en France que dans les Appalaches ou les Rocheuses.

Actions menées

Le couple de trappeurs et les « invités de prestige » sont intervenus auprès des enfants de l'école de Valloire. La prestation des trappeurs a été rémunérée par l'association pour un montant de 150 €.

Au programme : démonstration de sculpture sur neige, contes, chants et tire au sirop d'érable. Cette intervention a été fortement appréciée tant par les enfants, que par les intervenants et les enseignants.

La vente de vin chaud, chocolat chaud et crêpes a encore une fois été un succès pendant les sculptures sur glace et nous pensons rester sur les mêmes tarifs l'année prochaine, soit 1,50 € les boissons et 2 € les crêpes.

Confection de tire au sirop d'érable tous les soirs des sculptures sur neige, 1 € le bâtonnet avec passage illimité, dans des « jardinières » remplies de neige spécialement conçues pour l'occasion. Cette année encore, la mairie a payé le sirop d'érable.

Échange entre les 2 écoles

Lors de leur voyage à St Jean-Port-Joli, Annie, Christian, Olivier et Jean-Pierre ont rencontré le nouveau directeur et le nouvel instituteur de l'école qui semble très intéressés par l'échange avec Valloire. Côté France, la motivation était bel et bien là lors des sculptures sur neige (échange via Skype entre les deux pays) mais le soufflé semble être un peu retombé... Il semble important que l'école de Valloire clarifie le projet avec l'aide de l'association. Il va également de soi que l'association fera tout son possible pour aider l'école de St Jean-Port-Joli à venir à Valloire.

Association Valjoli Québec

Les habitants de St Jean-Port-Joli souhaitent créer le pendant québécois de notre association afin de « mieux » recevoir les prochains invités. Jean-Pierre et Olivier ont envoyé les statuts de l'association afin de les aider dans leur démarche.

Le Trophée Valjoli

Ce trophée serait remis aux vainqueurs du concours national et ouvrirait le droit à participer au concours de St Jean-Port-Joli l'année suivante (et vice-versa).

L'association travaille actuellement en collaboration avec les organisateurs des 2 concours respectifs (Gérard Ragone pour Valloire et Gaétan Caron pour St-Jean) pour établir une convention concernant cet échange.

Divers

Jean-Pierre est revenu sur le concours de St Jean-Port-Joli, qui n'est organisé que par des bénévoles et grâce au financement de différents sponsors. Leur concours s'améliore d'année en année (construction d'une nouvelle salle pour la réception du concours) et ils mettent en avant Valloire en apposant les logos de la station et de l'association sur leurs supports de communication.

Un tableau photo du voyage à St Jean-Port-Joli a été exposé en mairie du 22 mars à fin juin 2013. Toutes les personnes ayant aidé l'association sans être adhérentes ont reçu un courrier de remerciement et avaient été invitées à la soirée du Chalet du Havre.

Le rapport d'activité est approuvé par l'assemblée générale à l'unanimité.

Rapport financier

Présenté par Olivier Liévoux

C'est le premier exercice complet de l'association.

Les recettes en 2012 se sont élevées à 2030 €, les dépenses à 878,85 € soit une balance créditrice de 1151,15 €.

Les recettes comprennent les adhésions, les dons et les actions de financement, ces dernières représentant 81,53 % des recettes de l'association.

Les dépenses comprennent les frais de papeterie, l'affranchissement, les participations aux manifestations (mise en place de la tire par exemple) et la promotion (confection de livres-photos).

Au 31 décembre 2012, le compte courant est créditeur de 466,43 €.

Au 31 décembre 2012, le compte dépôt avec les intérêts est créditeur de 1013,06 €.

soit un total de 1479,49 €

Olivier Liévoux a ensuite fait le point sur le bilan financier des actions menées lors des sculptures sur glace et neige début 2013.

Au 31 janvier 2013, les recettes générées par la buvette des sculptures sur glace ainsi que par la vente de bâtonnets de tire au sirop d'érable s'élevaient à 3005 €.

A la même date, les dépenses liées à l'achat des matières premières pour la buvette et la tire, la soirée Valjoli et diverses autres dépenses s'élevaient à 1901,13 € soit une balance créditrice de 1023,87 €.

Au jour d'aujourd'hui, le compte courant est créditeur de 566,62 € et le compte-dépôt de 2813,06 €.

soit un total de 3379,68 €.

Il a été décidé de laisser le montant de la cotisation à 15 € pour l'année 2014.

Le commissaire aux comptes approuve le bilan financier et souligne la bonne tenue des comptes.

Le rapport financier est approuvé par l'assemblée générale à l'unanimité.

Budget prévisionnel

Présenté par Olivier Liévoux

Pour l'année 2014, le montant des recettes devrait s'élever à 3950 € et le total des dépenses à 3950 €. Le budget prévisionnel pour l'année 2014 est approuvé par l'assemblée générale à l'unanimité.

Renouvellement du comité directeur

Pascal Veuillet a demandé à être membre du comité directeur, l'assemblée générale l'accepte à l'unanimité et reconduit les autres membres du comité directeur existant. Le bureau comprend désormais 4 personnes.

Remarques diverses

Jean-Pierre Rougeaux évoque le fait qu'il serait peut-être intéressant de se rendre à St Jean-Port-Joli en automne afin que plus de personnes puissent faire le déplacement.

Philippe Ligneau propose de faire une action qui permettrait aux membres de l'association de plus se connaître : projection de diapos et présentation de photos, soirée resto, barbecue, pétanque...

Catherine Lanfrey évoque l'idée d'un échange entre familles françaises et québécoises avec enfants du même âge. Les périodes de vacances seront à prendre en compte.

Gérard Lanfrey propose à long terme la création d'un site internet, blog, page Facebook pour booster l'association. Contraintes : faire vivre le site à l'année. Olivier Liévoux se renseigne sur le coût de la création d'un site et sa mise à jour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Jean-Pierre ROUGEAUX,
Président

Olivier LIEVOUX, Trésorier

Luce ESCOFFIER, Secrétaire



Ski nordique

Une première saison mémorable

Le ski club nordique de Valloire Galibier a tenu son Assemblée Générale de fin de saison, la première depuis que le Président du Ski Club, Hervé JULIEN, lui a permis de voler de ses propres ailes.

Depuis, la section nordique bénéficie d'un véritable effet d'entraînement dynamique. Tous les membres qu'il s'agisse du coach, des compétiteurs ou des dirigeants sont animés par une même volonté de réussir dans une ambiance amicale et chaleureuse qui engendre le succès.

Or, les succès renforcent l'esprit d'équipe, ce qui conduit nécessairement vers un nouveau succès.

En termes d'évènements, avec l'aide de la Commune, de l'Office du Tourisme, et de la SEM, le Ski Club Nordique a assuré la mise en place et la promotion de trois compétitions :

- Une étape de la minicoupe de Maurienne le 23 janvier
- La nocturne autour des sculptures sur neige le 28 janvier
- La finale du Championnat de Savoie par équipes le 8 avril, sur le plateau des Verneys.

À cette dernière course ont participé plus de 200 compétiteurs.

Les représentants de la Fédération Française de Ski qui sont venus sur le terrain ont souligné le niveau de l'organisation digne d'un Club beaucoup plus chevronné, et ils pensent que le Ski Club Nordique peut organiser, dans un proche avenir, une épreuve nationale.

La dynamique du Club a également eu l'occasion de s'exprimer en participant à des manifestations festives, comme le

village de Noël qui ont permis à la population de Valloire et aux touristes de faire preuve de générosité ...

Quant au bilan purement sportif, il va au-delà des objectifs que s'était fixé le coach Romuald VIENNET comme vous pourrez le constater en allant consulter le site SKI-CLUB NORDIQUE VALLOIRE GALIBIER (www.scn-valloire-galibier.jimdo.com).

En tête se trouvent Marion RAINA et Léa GUYENNOT qui sont toutes deux en ski-études à Modane. Léa a conquis de haute lutte le titre de Championne de France minimes de nordic skieur-cross aux Rousses !

Chacun de nos compétiteurs mérite d'être cité tant les places d'honneur ont été accumulées cet hiver.

Bravo à Marianne GILLOT, Emeline RIBES, Lou CADARS-BOIS, Clara GRANGE, Eloïse GRANIER, Adrien GRONN-WALD, Valentin DACKO, Lise OLLIER, et Elisa VIENNET.

Bravo également aux membres du team initiation, qui ont brillé dans les mini-coups du district de Maurienne : Maëlys ALBRIEUX-GRANGE, Juliette BROCC, Antoine IACCARINO, Uranie CADARS-BOIS, Carla IACCARINO et Tom VIENNET.

Il ne s'agit pas maintenant de se reposer sur ses lauriers. Dès le 18 août le Ski Club Nordique organise une compétition de Rollerski sur l'avenue de la Vallée d'Or, sous forme de KO sprint qui constituera une animation jumelée avec le Trail du Galibier.

Quant à la nocturne autour des sculptures, elle doit être renouvelée sous un format encore plus spectaculaire permettant de préserver la circulation et l'accès aux commerces, dans le centre de la station.

Enfin, la saison 2013-2014 devrait permettre le déroulement d'une compétition au tremplin de Verneys, ce que les conditions météorologiques n'ont pas permis cette année.

Mais c'est surtout le Biathlon qui constitue le futur axe de développement de la section, en direction des enfants, et notamment les scolaires.

Dès cet été le Club devrait procéder à l'achat de petites carabines dont l'usage est sans danger, qui permettront une initiation au tir. Cette initiation au tir, combinée à la pratique du Rollerski permettra de développer l'apprentissage de la discipline dans des conditions particulièrement ludiques.

Pour faire face au développement de son activité, le bureau va se renforcer avec la venue d'Evelyne GRONN-WALD et de Thierry DACKO qui viendront rejoindre Laurent CADARS, Vice Président et Secrétaire, Sophie SAVOYE, Responsable du Pôle Animation, Yves GUYENNOT Trésorier et Bruno RIBES Responsable Sportif.

Le Président
Jean Pierre COCHET



Marion termine troisième en catégorie benjamines, sur les talons de la deuxième. Une course disputée où toutes les places ont donné lieu à une belle bagarre... On attendait cette victoire depuis les bons résultats de Léa au championnat de France Minimes. C'est fait, Léa gagne une première course en enlevant la catégorie minimes lors de La Savoyarde, à La Féclaz. Après avoir pris la tête dans la difficile montée finale, Léa a superbement contrôlé ses deux poursuivantes pour s'imposer lors d'une arrivée où les trois premières finissent dans la même seconde.

Val'Patin

C'était une première pour Mélissa, Lou, Marion, Clothilde et Jimmy de participer à une compétition de patinage artistique de type "rencontre amicale" comme la "Rencontre des Petites Marmottes" qui s'est déroulée à l'Alpe d'Huez le 24/03/2013.

Ils se sont bien comportés et ont fait honneur au Club Val'Patin de Valloire :

Mélissa Le Bigot : 1^{ère} ex-aequo avec une note de 15,50 en catégorie 1 A Filles 8 ans

Lou Brunier : 2^{ème} avec une note de 18,25 en catégorie 2 B Filles + 10 ans

Marion Raina : 3^{ème} avec une note de 18 en catégorie 2 B Filles + 10 ans

Clothilde Le Bigot : 5^{ème} avec une note de 16,50 en catégorie 2 B Filles + 10 ans

Jimmy Bouteiller : 1^{er} avec une note de 24,25 en catégorie 2 Garçons

C'est le résultat d'un travail sérieux lors des stages mis en place cet hiver par le club, nous leur souhaitons de continuer sur ce chemin.

Le président, Thierry Le Bigot



Crazy Eagles

Le sport soutient la recherche sur le cancer

La station a été à l'honneur. Alchimy (association d'événementiel sportif de Valloire), sur l'initiative de son président, Nicolas Ferdinand et de la responsable de la section hockey, Alexia Pizzato, crée un partenariat avec la CAMI « sport et cancers » (Cancers Arts Martiaux Informations), afin de récolter des fonds pour la lutte contre le cancer. À la patinoire Philippe Candeloro, les enfants de Valloire âgés de 5 à 13 ans, composant la section hockey, les « Mini Crazy », ont offert aux vacanciers venus nombreux autour de la patinoire, un match plein d'émotions et de rebondissements. Les pom-pom girls assurent brillamment la transition pour la rencontre phare de la soirée : le match de hockey opposant les « Castors Migrateurs » d'Albertville aux « Crazy Eagles » de Valloire. Le public assiste à un début de partie très équilibrée. Le jeu est construit des deux côtés et au bout de dix minutes les Crazy Eagles prennent l'ascendant sur les Castors Migrateurs en terminant le premier tiers en avance sur le score de 4-1. Dès

l'entame de la seconde période, Valloire accentue son avance grâce à des sorties de zone rapides et des contre-attaques percutantes et mène rapidement 7 à 1. Dans un sursaut héroïque, les « Castors Migrateurs » remontent en inscrivant 2 buts magnifiques devant des spectateurs conquis. Le deuxième tiers s'achève sur le score de 7 à 3. En revanche, la dernière période est entièrement à l'avantage des Valloirins. Dominant tactiquement, ils inscrivent encore 5 buts, pour remporter le match 12 à 3. Merci aux « Castors Migrateurs » d'Albertville, aux « Crazy Eagles », à la CAMI, aux glaciers de la patinoire de Valloire et tout particulièrement à l'association Alchimy, à l'initiative de ce beau projet. Alchimy qui a assuré le jeudi 14 mars comme tous les jeudis des vacances d'hiver un nouveau spectacle époustouflant sur le kicker du « Big Air » pour des vacanciers toujours plus nombreux aimant les sensations fortes que donnent tous ces freestylers et snowboarders évoluant dans des sauts audacieux.

Le samedi 6 avril, match pour la CAMI entre les castors migrants et l'équipe de France de ski à la halle olympique d'Albertville. Match d'ouverture avec les Mini Crazy Eagles, la Rosière, Méribel et Albertville

Programme

17 - 18 août : grand tournoi de hockey de Valloire.



Judo Club

Remise des grades et trophées

La saison 2012/2013 s'est achevée le jeudi 20 juin avec la remise des grades et des trophées.

Tous les judokas ont été récompensés pour leur assiduité, leurs progrès et leurs bons résultats en compétition.

Cette dernière soirée « Judo » était aussi l'occasion de se retrouver autour d'un barbecue sous le chapiteau, où enfants et parents ont pu fêter les nouvelles ceintures !

Félicitations à tous et plus particulièrement à Juliette SAVOYE, qui pour sa première année en benjamin, est Championne de Savoie et troisième aux championnats de ligues ! Rendez-vous à la rentrée, début septembre, où nous espérons vous revoir aussi nombreux !

Bonnes vacances à tous.

Derniers résultats

Coupe Départementale Poussins à Aime 17/03/2013

1^{ère} Division

1^{er} : GIRAUD Amélie, GRILLET-AUBERT Louis

3^{ème} : CONTAMINE Éloïse

2^{ème} Division :

2^{ème} : DAL ZOTTO Camille

3^{ème} : AURY Lilou, ALBERTINO Virgil, GIRAUD Alex

KONOPKA Guccio

Championnat de Savoie Benjamins à Saint-Pierre d'Albigny 24/03/2013

1^{ère} : SAVOYE Juliette

Championnat de Ligue Rhône-Alpes Benjamins à La Motte-Servolex 13/04/2013

3^{ème} : SAVOYE Juliette

Challenge Jean Desboeufs à Chambéry 04/05/2013

L'alliance « Judo Club Valloire et Maurienne Judo » remporte le Challenge pour la deuxième année consécutive !!!

Mini-Poussins :

1^{ère} : GIRAUD Justine

3^{ème} : ALBERTINO Justine, CONTAMINE Dimitri, JOFFRE Maël

Poussins :

1^{er} : AURY Lilou, CONTAMINE Éloïse, GRILLET-AUBERT Louis

2^{ème} : DAL ZOTTO Camille

3^{ème} : ALBERTINO Virgil

Coupe de Maurienne à Saint-Michel-de-Maurienne 09/06/2013

Mini-Poussins :

2^{ème} : CONTAMINE Dimitri

3^{ème} : NOUAILLETAS Solenn, DEROUBAIX Emile

FESTANTI Enzo, JOFFRE Maël

PHILIPPON-DAUD Lucas, PIGERON Thomas

Poussins :

1^{ers} : AURY Lilou, CONTAMINE Éloïse, BRUNET Marc

2^{ème} : KONOPKA Guccio

3^{èmes} : DAL-ZOTTO Camille, NOUAILLETAS Séverin

Benjamins :

1^{ère} : SAVOYE Juliette



Trail du Galibier

Le dimanche 18 août 2013 se déroulera la 5^{ème} édition des «Trails de Valloire».

Qui succédera aux précédents vainqueurs : Ludovic POMMERET et Serge BARTHES en 2009, Benoît DE PREVILLE en 2010, Michel LANNE en 2011 et Lionel BONNEL l'an dernier, chez les hommes et Isabelle JAUSSAUD en 2009, Sylvie LEJAS en 2010, Émilie LECOMTE en 2011, Laurie ATZENI en 2012, chez les dames.

Quelques nouveautés cette année :

Une épreuve de ski roues se déroulera le 18 août dans l'avenue de la Vallée d'Or de 9h à 11h, organisée par le Ski Club section fond, elle permettra aux amis et familles des coureurs de patienter jusqu'au retour de leurs poulains.

Nous proposerons des photos en 3D à chaque coureur, technologie originale et spectaculaire.

Un coupe-vent souvenir sera remis à chaque coureur ayant terminé le Trail du Galibier, avec la mention : « FINISHER » au dos. Pour ce qui concerne le parcours, il sera le même que l'an

dernier à l'exception, sur le Trail du Galibier, d'un passage plus long dans les Gypsières lors de la descente depuis la table d'orientation du col du Galibier.

Comme chaque année nous avons besoin de bénévoles pour assurer l'accueil, les contrôles et orientations sur les parcours, la conduite des véhicules d'assistance, le service des repas etc...

Merci de bien vouloir vous faire connaître auprès de Ghislaine Martin au 04 79 59 08 37.

Une réunion destinée à tous les bénévoles, au cours de laquelle chacun recevra sa feuille de route, aura lieu le jeudi 8 août à 20h30 à la salle du Galibier.

Un tee-shirt technique, identique à celui offert aux coureurs ainsi qu'un coupe-vent sans manche sera offert à chaque bénévole.

Tous les bénévoles sont conviés à un apéritif dînatoire le jeudi 22 août à 19h.



Association Cantonale d'Animation

Dimanche 11 août

Pique-nique peinture à Valloire

Parents et enfants, tous à vos crayons et à vos pinceaux, pour apprendre à dessiner la nature !".

Atelier encadré par un artiste peintre, accessible dès 3 ans. A partir d'un paysage, chacun réalise son tableau en toute convivialité !

Animée par David Tronel, artiste peintre.

Départ gare routière de St-Michel 10h30 / pique-nique /

A partir de 3 ans. Retour vers 17h00.

Individuel 13€ / Famille 18€ / matériel fourni / Adhésion 2€ / 15 places - Inscriptions jusqu'au 7 août

Samedi 24 août

Visite de la bergerie de Beaune

Découverte de la ferme du Fardelier

Amandine et Léonard nous présentent leur exploitation.

Au programme, traite des brebis et dégustation de produits locaux.

Départ gare routière de St-Michel à 15h30.

Individuel 5€ famille 10€ Adhésion 2€ / 30 places /

Inscriptions jusqu'au 21 Août

Samedi 21 Septembre

Allons écouter le brame du cerf

Animée par Pascal Mousset, accompagnateur moyenne montagne.

Balade nocturne sur les chemins de Beaune.

Départ gare routière de St-Michel à 19h30

Tarifs famille 6€ / Individuel 3€ / Adhésion 2€ /

Inscriptions jusqu'au 18 septembre

Jeudi 21 novembre 2013/ 20h30

12^{ème} Festival international du cirque de Grenoble

présenté par Jean Pierre Foucault

Attention ! Inscriptions avant le 15 SEPTEMBRE

Départ gare routière de St-Michel à 18h45

Retour vers 0h30

Tarifs en fonction du quotient familial

Adultes de 4 à 12€

Enfants de 2 à 10€

Adhésion 2€ / 60 places

Samedi 5 octobre de 14h à 17h

Forum des associations

Salle polyvalente de St-Michel-de-Maurienne

Présentation des associations, démonstrations, jeux...

Spectacle de théâtre en clôture

Nous contacter, nous rencontrer

Association Cantonale d'Animation

25 bis rue du Général Ferrié 73140 St-Michel-de-Maurienne

Tel : 04 79 56 66 09

dev.aca.stmichel73@orange.fr - acaanimation@wanadoo.fr

Accueil des associations

Lundi, mardi : 13h30-18h

Mercredi, jeudi, vendredi : 9h-12h

www.acastmichel.org / Pour recevoir chaque semaine toutes les informations du canton, pensez à vous inscrire à la lettre d'informations de l'ACA

Festival Valloire baroque

Du 29 juillet au 6 août 2013



Cet été, le festival reprend son tour de l'Europe baroque et fait étape en France. Gaël de Kerret, Directeur Artistique, nous propose un programme intitulé : Baroques français, l'élégance ! « Pendant que la musique baroque italienne éveille les sens, la musique française caresse l'oreille ». Par ces termes, Gaël de Kerret annonce un programme 2013 offrant mille charmes ; et c'est en faisant référence à la peinture et au portrait de Madame d'Antin (1738) peint par Jean-Marc Nattier en 1738 qu'il évoque « la divine symétrie du visage, la délicatesse du trait, la caresse du tissu et la discrétion des couleurs. C'est l'image de la civilisation française, centre de l'Europe au temps des rois Louis. »

Cette civilisation rayonnera dans la musique composée par les « grands » que sont Charpentier, Couperin, Rameau, Campra, Marais, Boismortier, Lully ou Sainte-Colombe. Ces grands noms, nous les retrouverons tout au long du festival, servis par de non moins grands artistes.

Espérant vous retrouver nombreux pour une nouvelle et délicieuse fête musicale.

Dominique Longchamp, président

Lundi 29 juillet - 15h - Tout public/Jeune public

Bric Baroque à Brac

Ensemble Fitzwilliam - Spectacle musical mêlant contes, poésie, magie

Le Savoie/St-Michel-de-Mne

Mardi 30 juillet - 17h - Tout public/Jeune public

Bric Baroque à Brac

Ensemble Fitzwilliam - Spectacle musical mêlant contes, poésie, magie

Centre Culturel - Valloire

Mercredi 31 juillet - 21h - Grand Concert du soir

Des ténèbres à la résurrection

Ensemble La Réveuse - Dir. Fl. Bolton et B.Perrot

Leçons de ténèbres & Motet du jour de Pâques - François Couperin

Église de Valloire

Jeudi 1^{er} août - 11h et 17h - Proms musicales

En suite

Romina Lischka, Sofie Vanden Eynde - Suites pour viole et théorbe - Marin Marais, Sainte Colombe, Robert de Visée

Église et Poingt-Ravier

Vendredi 2 août - 17h - Concert de fin de master class

Master Class de chant soliste

Dir. Gaël de Kerret - Concert donné par les élèves de la Master Class - Salle Gabriel Julliard

Samedi 3 août - 21h - Grand Concert à mi-festival

Requiem de Campra

Ensemble Le Palais royal - Dir. Jean-Philippe Sarcos

Solistes, chœur et orchestre

Église de Valloire

Dimanche 4 août - 17h - Tout public/Jeune public

Les Fastes de Bacchus

Ensemble La Compagnie Baroque - Airs sérieux à boire

Bousset, Rameau...

Centre Culturel - Valloire

Dimanche 4 août - 21h

Concert « Valloire enchanté »

Vivaldi, Lully, Purcell - Concert chanté par le public et les chœurs de Savoie - Dir. Gaël de Kerret, Pierre-Line Maire,

Marie-Claude Hoyrup, Philippe Pottier

Église de Valloire

Lundi 5 août - 11h et 17h - Proms musicales

À la cour royale

Ensemble Il Gardellino - Dir. Jan de Winne

Sonates, chacons... Leclair, Forqueray, Blavet...

Église et Poingt-Ravier

Mardi 6 août - 21h - Grand Concert de clôture

Cécile vierge et martyre

Ensemble "Correspondances" - Direction Sébastien Daucé

Oratorio de Marc-Antoine Charpentier

Solistes, chœur et orchestre

Église de Valloire

Les reconnaissez-vous ?



En 1957/58 :

- 1 Hélène Lazier, 2 Christiane Senand
3 Annie Grange, 4 Liliane Retomaz
5 Denis Michelland, 6 Christian Savoye
7 Michèle Magnin, 8 Annick Duverney
9 Annie Bouvet, 10 Bernard Grange
11 Martine Rapin, 12 Bernard Magnin
13 Marie-Jeanne Rapin, 14 Annie Rambaud
15 Sylviane Martin, 16 André Retomaz
17 Georges Rambaud, 18 Elisabeth Léger
19 Roger Grange



En 1985 : 1 Ariane Truchet, 2 Annie Rol, 3 Corinne Grange, 4 Henri Magnin, 5 Sandrine Rol, 6 Yolande Ramaz, 7 Adeline Michelland, 8 Bernard Bois, 9 Georgette Martin, 10 Denis Michelland, 11 Martine Gillot, 12 Lisette Gardenal, 13 Etienne Martin, 14 Patrick Gillot, 15 Géraldine Grange, 16 Karen Rambaud, 17 Michelle Phily, 18 Elsie Michelland, 19 Cyril Michelland, 20 Laurence Gilbert, 21 Jean-Marie Cornu

En 2012 : 1 Claudine Opy, 2 Lysias Savoye, 3 Lydie bellet, 4 Jean-Paul Opy, 5 Solène Nouailletas, 6 Corinne Falcoz, 7 Christiane Rignot, 8 Anthony Rol, 9 Dominique Duverney-Pret

Rêve et contre-rêve « Pour un plein soleil cet été à Valloire ! »

Je peins un immense champ de blés
Dorant au plus fort de l'été,
Parcouru de légers frissons
Que la brise offre à la saison.

Je peins, épars dans les épis,
Pareils à des gouttes de pluie
Échappées du vaste ciel bleu
Que le soir embellit de feu :

Bleuets que nous ne trouvons plus
Que dans nos souvenirs, déçus
De savoir cette fleur fragile
Aux formules chimiques, docile ;

Coquelicot dont la couleur
Fait frémir au fond de mon cœur
Comme une marée de caresses
Que mon sang frappe de sa tendresse ;

Myosotis que je ne peux pas,
Et ceci sans savoir pourquoi,
Oublier lorsque son murmure
Est en quête d'un abri sûr.

Je vois du fond du grand champ
Accourir un petit enfant ;
Je ne sais pas pourquoi je guette
Les détails de sa silhouette.
Je tends vers lui mes bras ouverts,

Laissant choir mes genoux en terre ;
Il me semble le reconnaître
Lorsqu'à quelques pas il s'arrête.

Ses cheveux sont blondeur des blés
Et ses yeux sont couleur bleuet ;
Ses joues sont fleur coquelicot :
Je me le rappelle aussitôt.

D'un autre rêve surgit l'image
Me racontant qu'un enfant sage
Qui lui ressemblait comme un frère
Courait dans le froid de l'hiver.

Sur mes oreilles, j'ai mis les mains :
Il a hurlé : « j'ai froid et faim ! »...
Tout à coup je l'ai reconnu
Et si, dans son regard, j'ai lu
Un fugitif « ne m'oublie pas ! »,
C'est que ce petit enfant-là
Est celui que j'ai tant cherché :
Jamais je ne le quitterai !...

Claudine Grange
Chemin du Ruisseau
Les Choseaux-ville



Une retraite bien méritée

Jean-Marc Savoye, a pris sa retraite, vendredi. Une retraite bien méritée après 30 ans passés au service de la commune. C'est en 1953 qu'il voit le jour à St-Jean-de-Maurienne, deux ans après son frère Victor, de parents valloirins Marie-Thérèse Cornu et Joseph Savoye. Mais étant donné l'emploi de Joseph à l'usine Péchiney, c'est à St-Martin d'Arc que la famille résidera jusqu'en 1982. Jean-Marc effectuera toute sa scolarité dans l'école du village jusqu'à l'obtention du certificat d'études. Ayant choisi la filière bois, il décrochera son CAP de menuisier après trois ans de formation en menuiserie au CET de la Ravoire. Ce qui lui permettra d'entrer dans l'entreprise Trivero à St-Michel de Maurienne. Au bout de 8 mois il sera appelé sous les drapeaux dans les chasseurs alpins où il obtiendra son BAM et son BSM. La parenthèse armée terminée, il retrouvera l'entreprise Trivero jusqu'au 20 décembre 1982, année où il postulera pour un emploi de chauffeur poids lourd à la commune de Valloire. Il fera partie de l'équipe déneigement menée par André Bois. C'est le moment où toute la famille quittera St-Martin d'Arc pour Valloire, le père de Jean-Marc prenant sa retraite. La famille s'installera alors dans la maison maternelle aux Choseaux-Verneys. Dès la fin de la saison d'hiver Jean-Marc, devenu agent polyvalent, sera nommé responsable de l'équipe animation. Montrant des capacités particulières à travailler le bois il quittera ce poste pour devenir menuisier de la commune. C'est ainsi que cet homme sérieux, calme, consciencieux, appliqué, perfectionniste même, utilisera avec goût, adresse et précision, son équerre, ses gouges et ses ciseaux à bois pour transformer un travail à l'origine banal

en un petit chef-d'œuvre. D'aucuns qui passeront dans les différents sites du village pourront le constater en admirant ses croix, portails, barrières, arrêts navettes... Il aime que l'objet conçu fonctionne mais il faut aussi qu'il soit beau. Désormais il pourra continuer à s'adonner à sa passion pour le bois dans son atelier tout en consacrant ses loisirs au ski en hiver, à la moto, au vélo et à la randonnée en été et pourquoi pas à quelques escapades loin de Valloire. Le maire, Christian Grange exprimait son regret de voir partir cet employé modèle. Il réunissait, au cours d'un apéritif convivial, les élus et les agents communaux actifs et retraités afin de souhaiter à Jean-Marc du bon temps à venir.

